Ponts
JACQUES CARTIER +
CHAMPLAIN
Bridges

Canada



Rapport annuel

2025 26



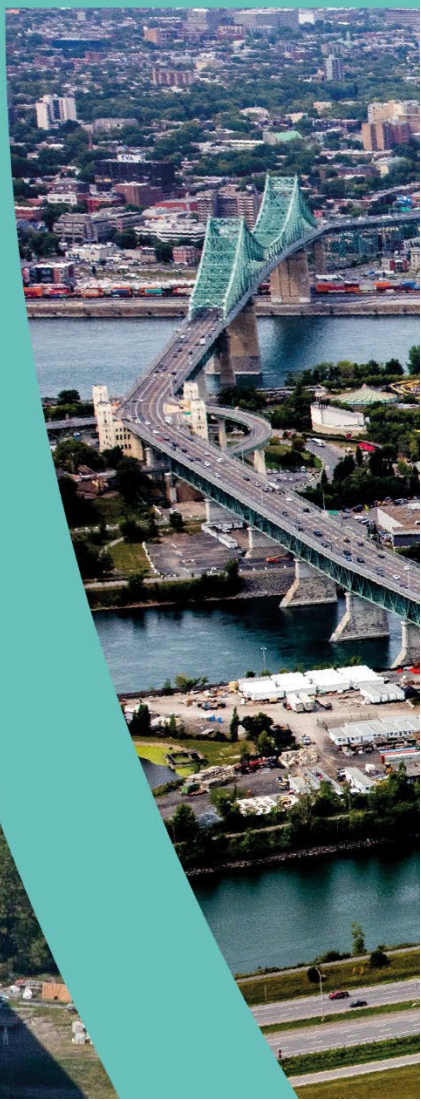


Table des matières

1	En un coup d'œil	3
2	Infrastructures	5
3	Gouvernance	17
4	Analyse de la performance	23
5	États financiers	32
	Annexe	56





À propos du présent rapport

La Société est engagée à communiquer de façon transparente l'information relative à ses activités et à ses investissements.

Ce rapport annuel couvre l'exercice s'étalant du 1er avril 2025 au 31 mars 2026. Il a été revu et approuvé par le conseil d'administration.

Coordonnées du siège social
Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
1225, rue Saint-Charles Ouest, bureau 500
Longueuil, QC J4K 0B9 450 651-8771

Coordonnées du bureau de Québec
990, ave de Bourgogne, Québec, QC G1W 0E8

Site Internet : **JacquesCartierChamplain.ca**
Information : onglet 'Nous joindre' sur le site Internet

Participez à la conversation sur les réseaux sociaux

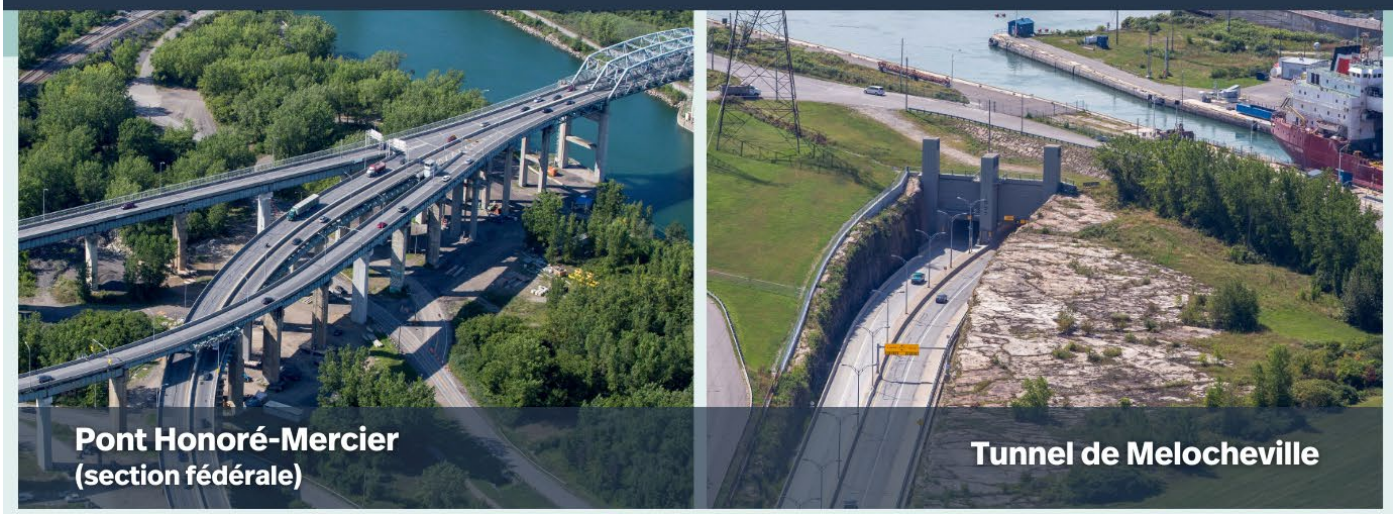


Pont Jacques-Cartier

Pont de Québec

Ponts
JACQUES CARTIER +
CHAMPLAIN
Bridges
Canada

PJCCI crée le lien
le long du fleuve Saint-Laurent



Pont Honoré-Mercier
(section fédérale)

Tunnel de Melocheville



Estacade

Autoroute Bonaventure
(section fédérale)



Section 1
En un coup d'œil

La Société
Gestionnaire d'ouvrages majeurs, Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (PJCCI) est une société d'État fédérale, établie en 1978, responsable du pont Jacques-Cartier, de la structure du pont de Québec, de l'Estacade, des sections fédérales de l'autoroute Bonaventure et du pont Honoré-Mercier, ainsi que du tunnel de Melocheville.

La Société assure au quotidien le passage sécuritaire de milliers d'usagers par la gestion, l'entretien et la réfection de ces infrastructures essentielles des régions de Montréal et de Québec. La Société veille à ce que ces ouvrages demeurent sécuritaires, pleinement fonctionnels et attrayants, pour aujourd'hui et pour demain. Ses activités englobent la planification et la réalisation de projets de construction, de réfection et de renforcement des infrastructures sous sa responsabilité, de même que leur opération et entretien. Par son expérience de gestionnaire d'ouvrages majeurs, PJCCI fournit également du soutien technique à Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC).

Mission
Assurer la mobilité des usagers, la sécurité, et la pérennité des infrastructures en préconisant une gestion systémique selon une approche de développement durable.

Vision
Devenir un chef de file en gestion d'infrastructures majeures à titre d'expert innovant, de leader en mobilité, et d'acteur social et urbain.

Valeurs + Engagement + Esprit d'équipe + Innovation + Rigueur + Transparence

6
infrastructures clés

1
infrastructure clé - appui technique de PJCCI

253,5
millions de dollars en travaux majeurs

187
postes au sein de son équipe multidisciplinaire

82 000 000
de passages par année

700 000
passages de mobilité active par année





Message corporatif

Au cours de l'exercice, la Société a amorcé la réalisation de son nouveau Plan stratégique *Ensemble vers 2030* qui est basé sur trois objectifs : **Gestion d'actifs + Mobilité + EDD**, **Rendement + Innovation** ainsi qu'**Équipe + Collectivité**. En termes de **Gestion d'actifs + Mobilité + EDD** (environnement et développement durable), l'année a été marquée principalement par les activités liées à l'autoroute Bonaventure et au pont de Québec. Sur ce dernier, des travaux de réfection d'acier ont été réalisés et l'inspection détaillée de la structure a débuté, en plus de diverses études requises à l'élaboration du plan de réhabilitation sur 25 ans. De nombreuses rencontres se sont également tenues avec le Canadien National et le ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec, qui sont responsables des tabliers ferroviaire et routier, respectivement.

Dans la région de Montréal, le projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure a démarré avec l'attribution du contrat de construction, le début des travaux et l'aménagement d'un important site de gestion des déblais. Comme dans tous les autres projets de la Société, la gestion efficace de la mobilité, la protection de l'environnement et les principes de développement durable sont pleinement intégrés aux façons de faire. Divers chantiers se sont également déroulés sur les autres actifs de PJCCI dont le réaménagement de l'entrée Rive-Sud du pont Jacques-Cartier, la réfection du pavillon de l'île Sainte-Hélène, et le Parcours Héritage Champlain. Les travaux majeurs ont totalisé 253,5 M$ en 2025-2026.

En ce qui a trait à l'objectif **Rendement + Innovation**, la démarche d'amélioration continue se poursuit au sein de l'organisation afin d'optimiser les façons de faire. Les projets visant à assurer l'évolution numérique et à gagner davantage en agilité, avancent rondement. Mentionnons le projet de progiciel de gestion intégré (PGI), et la modélisation des informations d'actifs en cours pour les ponts Jacques-Cartier et Honoré-Mercier ainsi que le pont de Québec.

En matière d'**Équipe + Collectivité**, PJCCI déploie dans le cadre de ses projets plusieurs initiatives visant à assurer la diffusion d'information et des échanges avec la collectivité. De plus, une démarche participative a débuté dans la région de Québec incluant des communications ou rencontres avec les représentants de huit Premières Nations, et la mise en place d'un Groupe consultatif pour la réhabilitation du pont de Québec.

En cette année d'importants changements pour la Société, l'équipe est active sur tous les fronts et révèle quotidiennement ses multiples talents ainsi que son engagement concret, que nous tenons à souligner. Travailler dans le secteur public est une responsabilité importante, et l'équipe de PJCCI met tout en œuvre pour que son réseau soit sécuritaire, en plus d'assurer une gestion rigoureuse des fonds publics.

Enfin, les membres du conseil d'administration continuent de veiller à la performance globale et à la viabilité de la Société, en plus de s'assurer que les pratiques de saine gouvernance, de gestion responsable et de transparence soient en place. L'équipe est ainsi en mesure d'accomplir sa mission de pérennité des actifs, essentielle à la mobilité et à la sécurité. Nous constatons que ce mandat complexe a été bien rempli au cours de l'exercice, que le fonctionnement de la Société est efficace en plus de bien servir l'intérêt public.

Me Sylvain Villiard
Président du Conseil

Sandra Martel, ing.
Première dirigeante



Section 2 Infrastructures

Cette section présente les faits saillants de l'exercice 2025-2026 regroupés selon les trois objectifs du plan stratégique de PJCCI :

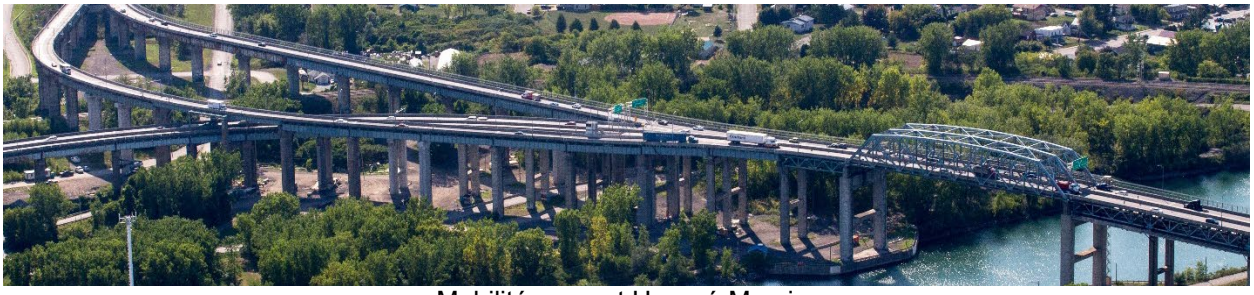
+ **Gestion d'actifs + Mobilité + EDD**
+ **Équipe + Collectivité**
+ **Rendement + Innovation**

Gestion d'actifs + Mobilité + EDD

La gestion d'actifs de PJCCI – Afin de déterminer l'état réel des structures sous sa gestion et leur niveau d'endommagement, PJCCI en assure une gestion proactive, qui repose sur une connaissance approfondie de la durée de vie générale des éléments des actifs et des causes générales de leur détérioration. Cette approche permet d'établir le moment optimal ainsi que la portée précise des interventions requises, en vue de minimiser leurs coûts et maximiser leur efficacité. Les principaux travaux réalisés sur chaque actif sont déterminés dans une perspective à plus long terme, visant à assurer leur pérennité et la mobilité de tous les usagers. Ces travaux pour l'exercice sont décrits dans les prochaines pages.

Planification des travaux – Partenaire clé de la mobilité, PJCCI a poursuivi ses efforts en 2025-2026 afin d'atténuer l'impact de ses travaux sur la mobilité. La Société a mis en œuvre des planifications détaillées et différentes mesures d'optimisation des travaux.

Mobilité Montréal – PJCCI est un membre actif de Mobilité Montréal qui, depuis 2011, regroupe une vingtaine de partenaires des secteurs public et privé, afin de coordonner les travaux et les mesures d'atténuation dans le cadre des grands chantiers de la région de Montréal. PJCCI siège à cinq comités : coordination des entraves majeures de fins de semaine, technique, communications, aviseur et directeur.



Mobilité au pont Honoré-Mercier

Système de gestion environnementale (SGE) – En s'inspirant de la norme ISO 14001, la Société a implanté un SGE qui regroupe tous les outils de gestion environnementale pour faire avancer sa stratégie de développement durable. Différents programmes ont été mis en place permettant de compiler des données environnementales qui découlent des activités et travaux de construction de PJCCI. De plus, la Société continue de mener simultanément plusieurs initiatives visant à assurer la protection de l'environnement et la saine gestion environnementale de l'ensemble de ses activités.

- Dans le respect des exigences des lois environnementales, PJCCI voit à la réduction des impacts environnementaux des projets, notamment par le biais de mesures d'atténuation fiables et reconnues.
- Dans une visée de développement durable, PJCCI poursuit le déploiement du plan de préservation et de mise en valeur des écosystèmes de son territoire pour assurer la protection de la biodiversité, le contrôle des espèces exotiques envahissantes, la protection des berges ainsi que la végétalisation des espaces.
- PJCCI poursuit l'évaluation des terrains contaminés dont elle assume la gestion et a mis en place un plan de gestion de ceux-ci. Ces travaux sont financés notamment dans le cadre du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux (PASCF).


Couleuvre brune, près de l'Estacade

- Depuis plusieurs années, PJCCI dresse un portrait des gaz à effet de serre (GES) émis par ses activités administratives, de construction, d'opération et d'entretien des infrastructures. Elle a également déployé des mesures découlant de son plan de réduction des GES de portées 1 (directes) et 2 (indirectes) afin d'identifier des pistes de solution concrètes, appuyant ainsi l'engagement du gouvernement du Canada à atteindre la carboneutralité d'ici 2050.

Stratégie de développement durable (SDD) – En tant que gestionnaire d'ouvrages majeurs, PJCCI est consciente que ses activités ont un impact sur la collectivité et l'environnement. Depuis 2015, une stratégie de développement durable encadre ses actions. En lien avec sa Stratégie de développement durable pour 2023 à 2027, PJCCI a déposé et publié le 31 octobre 2025, son deuxième rapport d'étape sur le progrès réalisé au cours de l'exercice 2024-2025. La SDD de PJCCI contribue à 6 des 17 objectifs de la Stratégie fédérale de développement durable (SFDD).



Équipe + Collectivité

Assemblée publique annuelle (APA) – La présentation audiovisuelle de l'APA 2024-2025 de PJCCI a été diffusée sur le site Internet le 28 novembre 2025. Le public pouvait dès lors adresser ses questions ou commentaires par le biais du formulaire *Nous joindre* du site Internet, jusqu'au 5 décembre 2025 inclusivement. Adopté en 2023-2024, ce format d'APA a permis à plus de 200 personnes de prendre connaissance des contenus, alors que beaucoup moins de personnes participaient aux événements en direct tenus par le passé. PJCCI n'a reçu aucune question ni commentaire en lien avec l'APA 2024-2025.

Démarche participative – Dans le cadre de ses projets, PJCCI met en œuvre diverses activités de consultation et d'information auprès de trois groupes : les partenaires institutionnels, les groupes d'intérêts et le grand public. PJCCI souhaite ainsi favoriser la communication transparente et des échanges constructifs avec tous les publics. De plus, afin de bien coordonner les échanges avec son environnement externe, la Société poursuit la mise en œuvre de son système corporatif de gestion des relations avec les parties prenantes.

Dons et commandites – Par le biais d'une contribution totale de 47 100 $ en dons et commandites en 2025-2026, PJCCI continue de soutenir le secteur du génie, l'industrie du transport et de la mobilité, la relève en génie ainsi que le développement durable. Elle a notamment appuyé les activités des facultés de génie de l'Université de Sherbrooke, l'Université McGill et l'École de technologie supérieure.

Une équipe généreuse – L'équipe de PJCCI continue d'appuyer généreusement la Campagne Centraide du Grand Montréal et PartenaireSanté en contribuant une somme totale de 8822 $ en 2025-2026.

Rendement + Innovation

L'innovation est dans l'ADN de PJCCI qui encourage la recherche de solutions créatives. Depuis 2016, la Société a chapeauté plus de 75 projets de recherche afin de contribuer à améliorer la durabilité des infrastructures. De plus, dans le cadre de son Plan stratégique *Ensemble vers 2030*, l'équipe mène divers projets pour assurer l'évolution numérique de l'organisation.

Modélisation des informations d'actifs – À l'aide de la technologie BIM, PJCCI se dotera de maquettes numériques 3D fidèles et à jour de ses actifs. En les combinant à certaines bases de données, ces maquettes donneront accès à des informations d'exploitation et de gestion d'actifs, permettant de gérer l'inventaire des éléments de chaque actif. L'information sera centralisée pour en faciliter l'accès et le partage. Les maquettes des ponts Jacques-Cartier et Honoré-Mercier et du pont de Québec sont en production. À terme, PJCCI disposera d'un outil performant de gestion intégrée des actifs.



Maquette numérique du pont Jacques-Cartier

Intégration de l'intelligence artificielle (IA) – La Société a amorcé l'intégration de l'IA à ses pratiques, notamment afin de réduire le temps de cycle de processus clés ainsi que la charge de tâches répétitives, pour favoriser les activités à valeur ajoutée, améliorer la productivité et la qualité de vie au travail. PJCCI continuera le travail de gouvernance des données à des fins de qualité et d'utilisation efficace. Afin de soutenir une implantation responsable, sécuritaire, éthique et durable de l'IA, une politique établissant des principes directeurs dans son utilisation a été adoptée au cours de l'exercice.

Nouveau progiciel de gestion intégré (PGI) – L'évolution numérique de PJCCI passe entre autres par un nouveau PGI. Ce projet a débuté en 2025 et vise à centraliser les données, optimiser et uniformiser les processus, gagner en efficience et favoriser le travail collaboratif. Plusieurs membres de l'équipe contribuent à ce chantier numérique, dont trois volets sont en cours : cartographie des processus, révision de la stratégie d'approvisionnement et définition de la nouvelle architecture comptable.



Inspection innovante – En 2025-2026, dans le cadre de l'inspection du pont de Québec, PJCCI a utilisé des techniques traditionnelles en plus d'installer des capteurs intelligents permanents et sans fil. L'algorithme de détection de ces capteurs identifie à un stade précoce et avec précision les défauts sur l'acier, même sous la peinture et la rouille, facilitant ainsi la prise de décisions en matière d'entretien et de réparation. Cette technologie permet une inspection en continu, précise et économique, qui minimise les entraves à la circulation et renforce la sécurité de l'actif.



Le pont de Québec

Partage de connaissances – En 2025-2026, la Société a partagé ses connaissances et innovations dans les secteurs du transport, du génie civil, de la mobilité et du développement durable. Les experts de PJCCI ont ainsi participé à cinq événements externes, afin d'échanger avec d'autres spécialistes et professionnels et de contribuer à l'avancement de la connaissance dans différents domaines. Soulignons que Guy Mailhot, ingénieur en chef de PJCCI, a présidé le jury des Prix canadiens du génie-conseil 2025.



Pont Jacques-Cartier

Énoncé de vision

Assurer la sécurité et la pérennité du pont au-delà de son 150e anniversaire, avec une optique d'intégration urbaine évolutive, en favorisant les modes de transports alternatifs tout en maintenant la fluidité de la circulation.

Gestion d'actifs + Mobilité + EDD

Principaux travaux

43,0 M$

+ Complétion des plans et devis relatifs aux travaux d'acier et de peinture (section 6)
+ Poursuite des travaux de maintien du Pavillon de l'île Sainte-Hélène
+ Complétion des travaux de déconstruction du bâtiment de l'ancien poste de péage et d'aménagement des terrains adjacents

Entrée Rive-Sud renouvelée – Au cours de l'exercice, les travaux de réaménagement de l'entrée Rive-Sud du pont ont été effectués à la suite de la déconstruction du bâtiment de l'ancien poste de péage. Des centaines d'arbres, arbustes et plantes ont été ajoutés ainsi que des bassins de biorétention, contribuant ainsi à améliorer cet espace public que croisent des dizaines de milliers d'usagers quotidiennement. Ces nouveaux aménagements accueilleront par ailleurs une nouvelle œuvre d'art public en 2026.

Nouvelle œuvre d'art public – L'artiste Karole Biron réalisera l'œuvre d'art public intitulée *Intersection* qui ornera l'entrée Rive-Sud du pont Jacques-Cartier dès 2026. La sélection a été effectuée à la suite d'un appel de candidatures pancanadien et d'un appel de propositions lancés par PJCCI en 2025. Par ailleurs, trois éléments clés devaient inspirer la création de l'œuvre, soit le thème *Histoire et héritage*, et les valeurs *Paix et Respect*, en plus de l'inclusion de matériaux recyclés, selon les résultats d'un sondage pancanadien mené par la Société en 2024.



L'œuvre *Intersection* proposée par Karole Biron

Pavillon de l'île Sainte-Hélène – Construit entre 1927 et 1931, le Pavillon de l'île Sainte-Hélène fait partie intégrante du pont Jacques-Cartier, car il en supporte le tablier principal et connecte les deux rampes d'accès à l'île Sainte-Hélène. Dans une optique de conservation à long terme, des travaux de maintien et de pérennité sont en cours, visant notamment le remplacement des portes et fenêtres ainsi que des mosaïques qui ornent ce bâtiment. Au cours de l'exercice, les travaux ont débuté sur deux des quatre tours du Pavillon.

Achalandage – Avec plus de 31 millions de passages annuellement sur les voies de circulation, la piste multifonctionnelle et le trottoir, le pont Jacques-Cartier compte parmi les infrastructures les plus achalandées du Québec. PJCCI planifie ses travaux afin de minimiser leur impact sur la mobilité, surtout aux heures de pointe.

Mobilité active hivernale – PJCCI exploite la piste multifonctionnelle du pont Jacques-Cartier durant la période hivernale depuis décembre 2020. La piste est ouverte tous les jours entre 5 h et 22 h 30, ce qui permet d'effectuer l'entretien préventif la nuit et de minimiser les fermetures. Le taux d'ouverture de la piste a été de 97,3 % durant les heures d'exploitation. Le trottoir demeure fermé l'hiver en raison de l'achalandage très limité.

La sécurité avant tout – Afin d'améliorer l'expérience et la sécurité de tous les usagers de son réseau, PJCCI élabore et déploie des campagnes de sensibilisation dans différents médias ainsi que sur différentes plateformes numériques. En 2025-2026, une campagne de sécurité routière et une campagne destinée aux usagers de la piste multifonctionnelle du pont Jacques-Cartier en hiver ont été déployées sur diverses plateformes.



Cyclistes sur la piste multifonctionnelle du pont Jacques-Cartier, en hiver

Équipe + Collectivité

Feux d'artifice – L'International des Feux Loto-Québec se tient à La Ronde depuis 1987. Du 26 juin au 31 juillet 2025, plus de 158 000 festivaliers ont observé les 8 spectacles pyrotechniques à partir du pont Jacques-Cartier.

Autres collaborations – PJCCI continue d'appuyer des organismes sans but lucratif qui évoluent près du pont Jacques-Cartier.

+ Depuis 2014, le dépôt mobile de la Coopérative Les Valoristes s'installe sous le pont Jacques-Cartier. En 2025, la Coop a occupé le site du 1er mai au 30 octobre inclusivement, ce qui a permis de récupérer près de 115 000 contenants consignés.

+ La Société collabore également depuis plusieurs années avec Spectre de rue, un organisme qui travaille avec les personnes marginalisées, notamment sous le pont Jacques-Cartier.



Aménagements sous le pont Jacques-Cartier à Montréal



Pont de Québec

Énoncé de vision Assurer la sécurité et la pérennité de cet ouvrage d'art iconique dans un contexte de cohabitation et de maintien des activités du ministère des Transports et de la Mobilité durable, et du Canadien National.

Gestion d'actifs + Mobilité + EDD

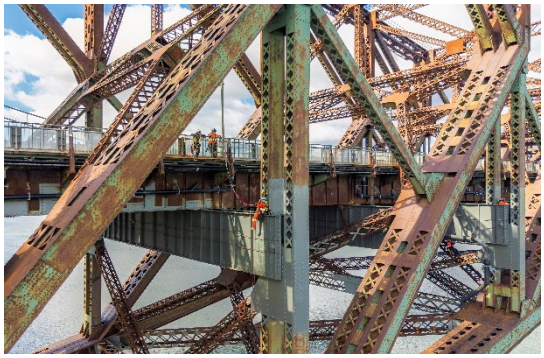
Principaux travaux

31,8 M$

- Travaux de réparation d'acier et de peinture réalisés suite à la cession à PJCCI d'un contrat du CN et hausse de 27 % du volume d'investissement prévu pour ce contrat
- Attribution du contrat pour des travaux de réparation d'acier et de peinture prévus en 2026-2027
- Début des contrats de services professionnels en gestion d'actifs (inspections, études de capacité portante et autres services connexes), surveillance des travaux et contrôle qualité (laboratoire)
- Début du contrat de services professionnels de conception (plans et devis) pour de futurs travaux de renforcement de la structure d'acier, nettoyage et peinture

Gestion tripartite – Depuis le 12 novembre 2024, PJCCI est responsable de la structure du pont de Québec et travaille avec deux autres partenaires, soit le CN qui demeure propriétaire du corridor ferroviaire, et le gouvernement du Québec qui est responsable du corridor routier et du trottoir. Les trois partenaires collaborent afin d'optimiser la coordination et assurer la réalisation des travaux sur cet actif.

Inspection – Afin d'élaborer le plan de réhabilitation du pont de Québec, PJCCI a entamé en 2025 diverses études et réalisé une inspection détaillée de 56 % de la structure dont la surface totalise environ 500 000 m^2 ou l'équivalent de 92 terrains de football. Une douzaine d'ingénieurs ont escaladé la structure pour procéder à l'examen visuel et technique de chaque élément afin d'en évaluer l'état. Avec cette connaissance détaillée de l'état de la structure, PJCCI sera en mesure de poser les bons diagnostics, en plus de prévoir et de prioriser les travaux. Cette inspection se déroulera sur deux ans et se poursuivra en 2026.



Des ingénieurs inspectent le pont de Québec

Équipe + Collectivité

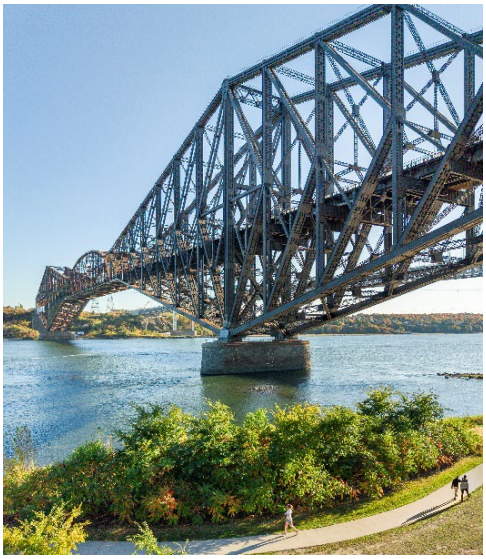
Breffage médiatique – Le 10 juin 2025, dans le cadre d'un breffage média à Québec, la Société a dressé le bilan de son premier semestre d'activités au pont de Québec. PJCCI a notamment constitué une équipe dédiée qui travaille dans ses nouveaux bureaux permanents à Québec, et déployé une démarche participative. De plus, elle a réalisé des inspections et études pour préparer un plan de réhabilitation qui comprend la réparation et le renforcement de l'acier, des piles et des semelles, ainsi qu'un important programme de peinture. Des investissements de l'ordre d'un milliard de dollars sont planifiés sur 25 ans.

Groupe consultatif pour la réhabilitation du pont de Québec – Le 23 juin 2025, l'honorable Joël Lightbound, ministre de la Transformation du gouvernement, des Travaux publics et de l'Approvisionnement et député de Louis-Hébert, a annoncé en conférence de presse la création d'un Groupe consultatif pour appuyer les efforts de PJCCI dans la réhabilitation du pont de Québec. Avec ce Groupe, formé de représentants d'une douzaine d'organisations et de deux citoyens, PJCCI bénéficie de diverses expertises, se familiarise avec l'environnement de Québec, en plus de se faire connaître. Le Groupe a tenu deux rencontres en 2025-2026 et son mandat est d'une durée de deux ans, soit la période prévue pour élaborer le plan de réhabilitation.


L'honorable Joël Lightbound, le 23 juin 2025

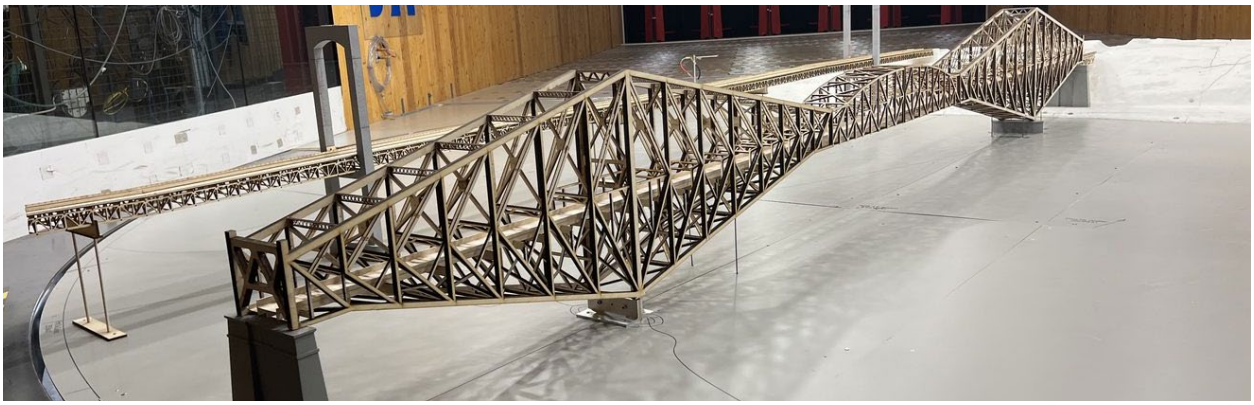
Démarche participative – Afin de mieux connaître la grande région de Québec, PJCCI a amorcé une démarche participative en réalisant une cartographie des parties prenantes. Cette dernière a permis d'identifier certains acteurs clés et de tenir des rencontres avec certains d'entre eux. De plus, l'équipe a engagé des échanges ou tenu des rencontres avec les représentants de huit Premières Nations. Le Groupe consultatif pour la réhabilitation du pont de Québec fait également partie de cette démarche.

Outils d'information – Au cours de l'exercice, la Société a conçu divers outils de communication permettant à la population de suivre ses activités au pont de Québec. En plus d'une nouvelle section dédiée à cet ouvrage sur le site Internet corporatif et des comptes spécifiques sur les médias sociaux, dont un album photos sur Flickr, une nouvelle infolettre a été créée dont quatre numéros ont été publiés en 2025-2026.


Le pont de Québec vu de la rive nord

Rendement + Innovation

Essais en soufflerie – Dans le cadre de l'évaluation de la capacité portante du pont de Québec, PJCCI a réalisé des essais dans un laboratoire spécialisé en ingénierie du vent. À l'aide de maquettes à échelle réduite du pont, on simule les effets du vent pour étudier la stabilité aérodynamique et les vibrations sur la structure afin d'en optimiser la sécurité et la performance. Le vent simulé a été calibré selon les conditions climatiques régionales. Ces essais contribuent à une meilleure planification des travaux de renforcement requis et des enceintes de confinement qui sont installées temporairement sur la structure pour effectuer les travaux.


Maquettes des ponts de Québec et Pierre-Laporte utilisées durant les essais en soufflerie

Déconstruction du pont Champlain d'origine

Énoncé de vision Assurer la sécurité du pont jusqu'à sa mise hors service; documenter et bonifier nos connaissances de cet ouvrage afin de partager l'expertise acquise avec la communauté technique et autres organismes.

Gestion d'actifs + Mobilité + EDD

Principaux travaux

41,4 M$

+ Complétion des travaux d'aménagement des trois sites du projet Héritage Champlain
+ Complétion de la construction d'un lien multifonctionnel reliant le pont Samuel-De Champlain et la Route verte à Brossard, en collaboration avec LICC

Nouveau lien multifonctionnel à Brossard – En 2025, PJCCI a complété la construction d'un nouveau lien multifonctionnel d'environ un kilomètre, qui relie la piste du pont Samuel-De Champlain et la Route verte à Brossard. Réalisé en collaboration avec LICC, ce nouveau lien qui traverse le parc de la Terre à Brossard, comprend aussi une passerelle dédiée qui facilitera l'accès sécuritaire à la piste multifonctionnelle du pont, à compter du printemps 2026.



Nouveau lien multifonctionnel à Brossard

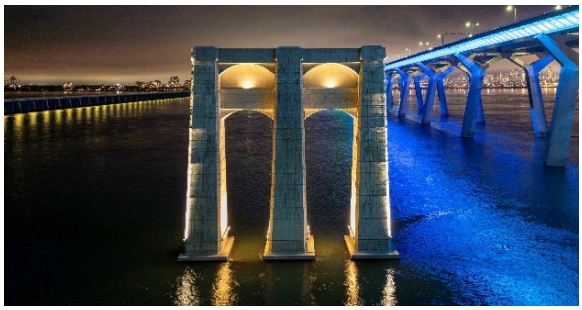
Équipe + Collectivité

Parcours Héritage Champlain – Pour conclure le projet de déconstruction du pont Champlain d'origine, PJCCI a aménagé trois sites publics, occupés à l'origine par le pont. Situés à l'île des Sœurs, sur la Digue et à Brossard, ces espaces forment le Parcours Héritage Champlain. Conçu à partir des quatre thèmes issus des consultations publiques de 2019, Connectivité, Appropriation, Biodiversité et Mémoire, ce parcours accueillera la collectivité dès le printemps 2026.



Parcours Héritage Champlain – aménagements prévus dans le secteur Brossard

Patrimoine mis en valeur – PJCCI a souhaité préserver certaines composantes du pont Champlain d'origine qu'on retrouve dans les trois secteurs du Parcours Héritage Champlain. Sur la photo ci-contre, on aperçoit une pile architecturale du pont d'origine, située à proximité de la Digue. Conservés et illuminés, plusieurs autres éléments structurels du pont ainsi que cette pile, rappellent le tracé du pont Champlain d'origine et contribuent à transmettre cet héritage aux générations futures.



Pile du pont Champlain d'origine conservée

Histoire du pont Champlain d'origine – En 2025, PJCCI a lancé une nouvelle section sur son site Internet qui relate les principaux jalons de l'histoire de cet ouvrage, de sa conception dans les années 50 à sa déconstruction qui s'est conclue en 2023, en passant par sa construction et l'utilisation de différentes techniques de renforcement au cours des décennies. Constituée de photos, vidéos et contenus d'archives, cette nouvelle section facilitera la compréhension intergénérationnelle de l'histoire de cet ouvrage unique.

Rendement + Innovation

Recherche et développement – En marge de la déconstruction du pont, 12 projets de recherche et développement ont été menés par 8 entités de recherche canadiennes afin de faire évoluer la connaissance en lien avec la performance et la durabilité des infrastructures. Depuis 2021, PJCCI organise un forum annuel qui permet à ces chercheurs d'échanger, et le dernier s'est tenu le 19 juin 2025 à l'Université de Sherbrooke, et marquait la fin de ce programme dont les résultats seront communiqués à compter de 2026.

Envision – En 2026, PJCCI vise l'obtention d'une reconnaissance Envision pour le projet de déconstruction du pont Champlain d'origine. En effet, plusieurs initiatives en matière de protection de l'environnement et de développement durable ont été mises en place dans le cadre de ce projet, dont la valorisation de 96 % des matériaux, le développement du réseau de sentiers et de pistes cyclables dans le Parcours Héritage Champlain, la naturalisation des berges et le déploiement d'une démarche participative, sans oublier les projets de compensation et de recherche qui contribuent à faire évoluer la connaissance.

Gestion d'actifs

Soutien technique de PJCCI – Le corridor du pont Samuel-De Champlain est exploité dans le cadre d'un partenariat public-privé, entre le gouvernement du Canada et le Groupe Signature sur le Saint-Laurent S.E.N.C. LICC y représente le gouvernement à titre d'Autorité du projet. Dans ce contexte, en août 2023, PJCCI et LICC ont convenu d'une entente initiale, selon laquelle PJCCI, par son expérience de gestionnaire d'ouvrages majeurs, fournissait à LICC du soutien technique durant la phase d'exploitation, d'entretien et de réhabilitation de ce corridor. Après la phase initiale, une seconde entente pour ces mêmes services, pouvant s'étendre jusqu'au 31 octobre 2049, a été signée durant l'été 2025.



Pont Samuel-De Champlain



Autoroute Bonaventure

Énoncé de vision Assurer la sécurité et arrimer la vocation de l'autoroute avec les nouveaux corridors en développement dans le secteur et les besoins de mobilité active, tout en facilitant l'accès au fleuve, au centre-ville, au Parc d'entreprises de la Pointe-Saint-Charles et au Port de Montréal dans une approche de développement durable.

Gestion d'actifs + Mobilité + EDD

Principaux travaux

101,0 M$

- Complétion de la conception détaillée relative à la reconfiguration de l'autoroute en boulevard et émission des plans et devis pour construction
- Attribution du principal contrat de construction pour la reconfiguration Bonaventure et début des travaux à l'été 2025
- Poursuite des travaux de réparation du pont Clément et d'ouvrages civils sur l'île des Sœurs, ainsi que des dalles et poutres de béton des voies élevées de l'autoroute
- Complétion de l'étude d'avant-projet portant sur le remplacement des poutres-caissons des voies élevées et début de la conception détaillée

Attribution du contrat de construction et début des travaux – Le 31 juillet 2025, PJCCI annonçait le début des travaux de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en boulevard, ainsi que l'attribution du contrat à Duroking Construction au montant de 156,2 M$, au terme d'un processus d'approvisionnement rigoureux et transparent. Les travaux de construction s'échelonneront de 2025 à 2029.

La mobilité en priorité – Le projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure prévoit le maintien de la capacité actuelle à trois voies de circulation par direction, ainsi que l'éloignement des voies de la rive, en vue de l'aménagement d'un large corridor vert le long du fleuve Saint-Laurent. Ce corridor de près de 80 000 m^2 sera doté d'une promenade piétonne et d'une piste multifonctionnelle de près de 2,5 km chacune, afin de mieux répondre aux besoins évolutifs de mobilité. De plus, durant les travaux, au moins deux voies de circulation par direction seront maintenues, à quelques exceptions près.



Projet de reconfiguration Bonaventure – pistes de mobilité active longeant les voies de circulation

Solution Bonaventure – En fonction depuis 2018, les systèmes de gestion environnementale de Solution Bonaventure contribuent à la protection du fleuve Saint-Laurent en confinant et en traitant les eaux souterraines contaminées s'écoulant vers ce dernier. Ces installations seront bonifiées dans le cadre de la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure. En 2025-2026, les coûts d'exploitation ont totalisé 1,6 M$.

Gestion des déblais – Situé en partie sur un ancien site d'enfouissement, le secteur Bonaventure est contaminé. Or, dans le cadre de la reconfiguration, PJCCI a aménagé un site de gestion des déblais afin de récupérer, traiter et valoriser les sols excavés durant les travaux et minimiser l'empreinte environnementale du projet. On y retrouve un bassin de sédimentation qui récupère l'eau, la draine et retient les particules, avant son rejet au fleuve. Quant aux sols, ils sont disposés en piles, caractérisés puis entreposés selon leur degré de contamination. Les sols conformes seront réutilisés dans le cadre du projet, et les sols contaminés au-delà des normes seront transportés vers des sites de disposition autorisés où ils seront traités.



Site de gestion des déblais, secteur Bonaventure

Projet de compensation – En prévision de la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure, des travaux de stabilisation des berges ont été effectués en 2024 et ont nécessité un empiètement d'environ 1,7 hectare dans le fleuve Saint-Laurent. Cet empiètement sera compensé par l'aménagement d'une plaine inondable dans le secteur de Pointe-Calumet, pour éviter toute perte nette d'habitat et améliorer les habitats de fraie des espèces de poissons d'eau calme du lac des Deux Montagnes. Des aménagements spécifiques sont également prévus pour les tortues et les couleuvres brunes. Les travaux ont débuté au cours de l'exercice et devraient se conclure en 2026.

Équipe + Collectivité

Rencontres constructives – Depuis 2019, PJCCI a entamé une démarche participative liée au projet Bonaventure, qu'elle a poursuivi au cours de l'exercice en tenant notamment une rencontre du comité de partenaires institutionnels, ainsi que de nombreuses rencontres de travail avec la Ville de Montréal et l'Administration portuaire de Montréal. Les 27 parties prenantes déjà rencontrées ont également été tenues informées de l'évolution du projet, ainsi que la population par le biais de divers outils de communication.

Information sur le projet Bonaventure – La population peut suivre l'évolution des travaux sur le projet Bonaventure par le biais des outils de communication de PJCCI, dont son site Internet. On peut également s'inscrire pour recevoir les avis de travaux par courriel ou s'abonner au compte X de PJCCI pour les consulter sur le fil d'actualité. La carte du secteur a été améliorée afin de clarifier les avis de travaux et les chemins de détour. Enfin, des campagnes d'abonnement et publicitaires ont été déployées en 2025, et une nouvelle infolettre dédiée au projet a été créée, dont le premier numéro a été publié en février 2026.



Futurs aménagements du projet Bonaventure



Pont Honoré-Mercier

Énoncé de vision

Assurer la sécurité et la pérennité de la section fédérale du pont jusqu'à son 125e anniversaire, en y privilégiant une intégration évolutive du pont dans les milieux environnants tout en collaborant avec la communauté mohawk.

Gestion d'actifs + Mobilité + EDD

Principaux travaux

25,7 M$

+ Réfection de piles
+ Remplacement du système de peinture sur une partie de la structure d'acier
+ Poursuite de la conception détaillée visant la réfection de piles ainsi que le remplacement du système de peinture sur une partie de la structure

La gestion du pont Honoré-Mercier est partagée entre PJCCI, qui est responsable de la section qui traverse la Voie maritime du Saint-Laurent et le territoire de Kahnawà:ke, et le MTMD qui assure la gestion de la section située au-dessus du fleuve Saint-Laurent. Chaque année, PJCCI tient de nombreuses rencontres avec le Mohawk Council of Kahnawà:ke afin d'échanger sur les travaux prévus sur le pont ainsi que sur d'autres initiatives.

Équipe + Collectivité

Consultations de la communauté – Dans le cadre du projet d'aménagement des terrains situés près de la rampe d'accès en provenance de La Prairie, direction Montréal, un sondage et des consultations auprès de la population de Kahnawà:ke ont été menés en 2023 par une firme de consultants autochtones. Le processus de consultation s'est poursuivi en 2024, puis un groupe de travail a tenu plusieurs ateliers au cours de l'exercice pour élaborer le concept final, à partir des résultats de la consultation. Le concept final a également été dévoilé à la population en 2025. La conception détaillée a été complétée, et les travaux se dérouleront sur deux ans, soit en 2026 et 2027.

Mise en valeur de l'art mohawk – Au cours des étés 2023, 2024 et 2025, les milliers d'usagers qui empruntent le pont Honoré-Mercier au quotidien ont pu découvrir les œuvres de 11 artistes autochtones, qui ont été imprimées sur des oriflammes installées sur la portion fédérale du pont. Cette initiative de PJCCI et du Mohawk Council of Kahnawà:ke assure le rayonnement de l'art mohawk, et témoigne d'une relation fondée sur le respect. En 2025-2026, PJCCI a d'ailleurs continué de promouvoir ces œuvres et leurs créateurs sur les médias sociaux ainsi que sur son site Internet.



Les 11 œuvres d'art mohawk imprimées sur des oriflammes



Estacade

Énoncé de vision Prolonger la vie utile de cette structure afin de maintenir le lien privilégié qu'elle offre pour l'entretien des structures, le contrôle des glaces et la mobilité active en valorisant l'implication sociale et urbaine.

Gestion d'actifs + Mobilité + EDD

Principaux travaux

3,4 M$

+ Aucun chantier majeur n'a été entrepris sur l'Estacade en 2025-2026
+ Attribution du contrat de construction pour des travaux de réparation de piles, poutres et remplacement d'appareils d'appui, qui débuteront en 2026

Mobilité active – Les adeptes de mobilité active ont pu utiliser l'Estacade du 5 avril au 7 décembre 2025 inclusivement, soit aux mêmes dates que le réseau cyclable du parc Jean-Drapeau, auquel elle est reliée.



Tunnel de Melocheville

Énoncé de vision Assurer la pérennité, la sécurité et l'efficacité du lien routier dans un contexte de cohabitation et de maintien de l'opération de la Voie maritime.

Gestion d'actifs + Mobilité + EDD

Principaux travaux

7,2 M$

+ Attribution du contrat visant la reconstruction du pont ouest (P-113) situé à l'approche du tunnel
+ Complétion de l'étude d'avant-projet visant la réfection d'éléments du tunnel

Mobilité active – Les piétons ont pu traverser le tunnel de Melocheville entre le 21 mars et le 17 décembre 2025 inclusivement. Le trottoir a été fermé durant la saison hivernale.



Section 3 Gouvernance

Redevabilité – Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée est une société d'État mère, mandataire de Sa Majesté en vertu du *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* (DORS / 98-568). Elle est assujettie à la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques (LGFP)*. La Société doit rendre compte de la conduite de ses affaires au Parlement par l'entremise du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités. Elle est principalement financée par voie de crédits parlementaires. D'autres revenus provenant notamment des baux et des permis contribuent de façon marginale à son financement.

Régime de vérification – Le vérificateur de PJCCI est le vérificateur général du Canada. En conformité avec la LGFP, le vérificateur général effectue un audit annuel des activités de la Société afin de vérifier que les états financiers sont présentés fidèlement selon les principes comptables reconnus et que les opérations ont été effectuées en conformité avec la LGFP, l'acte constitutif et le règlement administratif.

Audits internes – PJCCI élabore des plans d'audits internes de ses activités sur plusieurs années dans le but de déterminer, entre autres, si ses systèmes de gestion des risques, de contrôle et de gouvernance lui permettent de s'acquitter de sa mission de façon économique, efficiente et efficace en conformité avec la législation applicable. Pour les réaliser, PJCCI retient les services de firmes externes.

Conseil d'administration – Au 31 mars 2026, le conseil d'administration était constitué de cinq membres qui sont (de gauche à droite) : Lesley Antoun, Richard Cacchione, Sandra Martel (première dirigeante), Me Éric Michaud et Me Sylvain Villiard (président).



Les administrateurs sont nommés par le ministre, avec l'approbation du gouverneur en conseil. Le président du Conseil et la première dirigeante sont nommés par le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre. Le président n'a pas de rôle exécutif au sein de l'équipe de direction.

Comités du Conseil – Conformément aux pratiques de saine gouvernance, le Conseil a notamment formé trois comités permanents :

+ Le **comité de gouvernance et d'éthique,** lequel est responsable de tous les aspects et pratiques en matière de gouvernance et d'éthique de la Société.

- Le **comité d'audit**, dont les responsabilités sont telles que prévues à la LGFP. Elles incluent notamment la surveillance des normes d'intégrité et de comportement de la Société, la surveillance de l'intégrité et de la crédibilité de ses rapports financiers et la surveillance de ses systèmes et pratiques de contrôle interne;

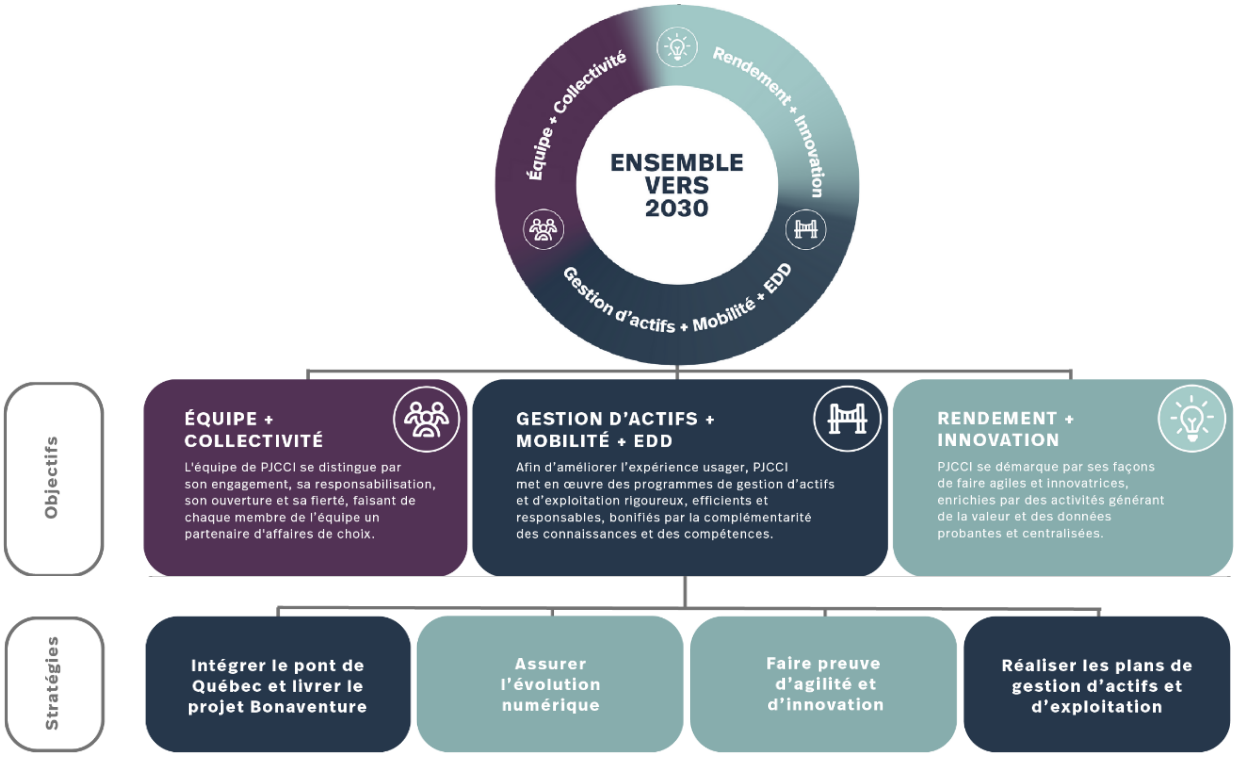
- Le **comité des ressources humaines**, lequel est responsable de fournir des orientations à l'égard de l'élaboration de politiques, de programmes et de pratiques en matière de ressources humaines qui sont conformes à la mission, à la vision et aux valeurs de la Société ainsi qu'à son plan stratégique.

Une liste des membres de tous les comités au 31 mars 2026 se trouve en annexe. Le conseil d'administration a tenu 11 réunions en 2025-2026.

Plan stratégique *Ensemble vers 2030*

Le 1er avril 2025, la Société a déployé son nouveau plan stratégique quinquennal. Ce plan, résultant d'une démarche intégrée impliquant l'ensemble du personnel de PJCCI ainsi que des partenaires externes, vise la poursuite de la mission et l'atteinte de la vision de l'organisation. Il prévoit également la mise en place de pratiques d'affaires modernes, notamment par l'intégration de technologies numériques permettant non seulement de soutenir les activités, mais aussi d'encourager le changement et l'innovation.

Le Plan stratégique *Ensemble vers 2030* est fondé sur trois objectifs, reflétés dans quatre stratégies, associés à des cibles précises. Le plan d'action de l'exercice 2025-2026 était constitué de neuf composantes menées suivant une démarche d'amélioration continue afin d'accroître l'agilité et l'efficience de l'organisation.

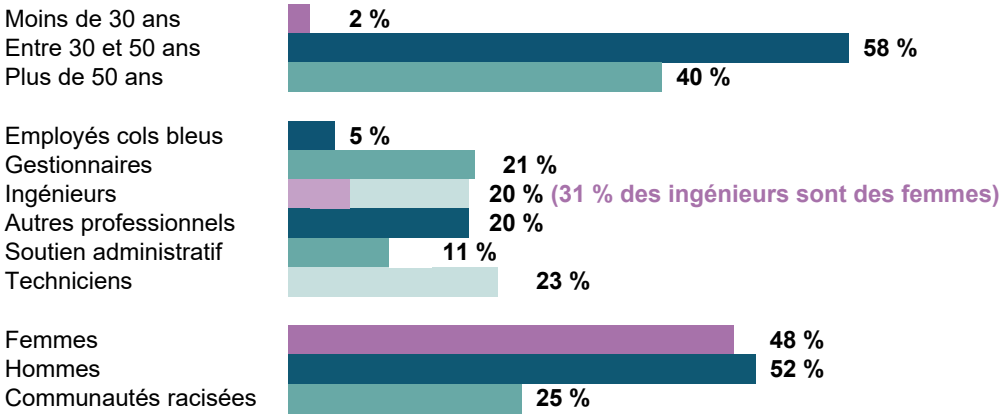


Suivi du rendement – En 2025-2026, 102 % des investissements prévus en travaux majeurs ont été réalisés dans le cadre de différents projets et 97,9 % du budget annuel a été investi. Par ailleurs, les résultats de 2025-2026 liés aux indicateurs de rendement du Plan stratégique *Ensemble vers 2030* sont présentés dans le tableau suivant.

Indicateurs de rendement corporatifs 2025-2030		
Cible 2030	**Évolution**	**Base de la mesure**
Équipe + Collectivité	**L'équipe de PJCCI se distingue par son engagement, sa responsabilisation, son ouverture et sa fierté, faisant de chaque membre de l'équipe un partenaire d'affaires de choix.**	
Maintenir un taux de mobilisation supérieur à 80 % pour l'ensemble du personnel	■	Sondage des employés réalisé aux 2 ans
Maintenir Zéro blessure par choix	▲	Statistique SST interne
Maintenir un taux de satisfaction *élevé* de notre environnement externe	■	Nombre de vues sur le site Internet Courriels de masse : nombre d'abonnés et taux d'ouverture Taux d'engagement sur les médias sociaux Tonalité des médias traditionnels Nombre de requêtes et de plaintes
Gestion d'actifs + Mobilité + EDD	**Afin d'améliorer l'expérience usager, PJCCI met en œuvre des programmes de gestion d'actifs et d'exploitation rigoureux, efficients et responsables, bonifiés par la complémentarité des connaissances et des compétences.**	
Viser la réalisation de 100 % de nos investissements annuels + respecter le budget de projet des enveloppes fermées	■	Résultats financiers réels (comptabilité de caisse) en comparaison à la planification budgétaire
Déterminer l'impact des investissements sur la pérennité des actifs	--	Cette cible sera évaluée en 2026-2027.
Intégrer 100 % des données techniques définies, accessibles et utiles des trois domaines *actifs*, *projets* et *contrats* dans l'entrepôt de données	▲	Rapport de contrôle provenant des systèmes centraux définis
Assurer la disponibilité des voies aux heures de pointe à 98 %	■	Rapport de contrôle provenant des systèmes centraux définis
Assurer la disponibilité des voies sur 24 heures à 95 %	■	Rapport de contrôle provenant des systèmes centraux définis
Rendement + Innovation	**PJCCI se démarque par ses façons de faire agiles et innovatrices, enrichies par des activités générant de la valeur et des données probantes et centralisées.**	
Intégrer 100 % des données administratives définies, accessibles et utiles des quatre domaines *finances, projets, contrats* et *ressources humaines* dans l'entrepôt de données	■	Rapport de contrôle provenant des systèmes centraux définis
Réduire d'au moins 50 % la moyenne du temps de cycle des processus clés identifiés	■	Graphique de comportement de processus
Optimiser le travail pour favoriser les activités à valeur ajoutée	■	Sondage des employés réalisé aux 2 ans

Équipe + Collectivité

Notre équipe multidisciplinaire est composée de 179 personnes au 31 mars 2026, issues de diverses disciplines et corps de métier, dont 119 sont régies par une convention collective. En voici le portrait :



Développement du personnel – La Société investit continuellement dans le développement de son personnel pour lui offrir un environnement de travail stimulant, respectueux, sain, sécuritaire et favorable au développement des talents de chacun. Un plan de relève a par ailleurs été mis en œuvre incluant un parcours de formation et des plans de développement individualisés. La moyenne d'heures de formation par employé au cours de l'exercice a été de 33 heures.

Comité de direction – Le comité de direction de PJCCI est composé des membres suivants (de gauche à droite) : Raphaël Lavoie, Josée Leroux, Nathalie Lessard, Sandra Martel (première dirigeante), André Morin, Paul Robert et Robert Sauvé.



Équité, diversité et inclusion, Équité en matière d'emploi et mieux-être au travail – Le comité équité, diversité et mieux-être au travail (CEDMET) a entamé l'élaboration du plan d'action 2025-2027 et le déploiement de nouvelles initiatives au plan d'action équité, diversité et inclusion (EDI), ainsi qu'au plan d'action santé et mieux-être au travail (SMET) qui découlent du sondage organisationnel mené à nouveau en mai 2025. Le Comité a également contribué à l'élaboration de principes directeurs en matière de relations avec les Premières Nations ainsi qu'au développement d'une formation pour tout le personnel.

Recrutement et fidélisation – Un sondage de satisfaction lié au processus de recrutement a été déployé auprès des gestionnaires, afin d'améliorer les pratiques. Ce sondage contribue au soutien du volet recrutement de la marque employeur. Par ailleurs, la Société poursuit ses efforts en lien avec la certification *Bien au travail* qui reconnaît son engagement croissant envers la santé et le bien-être de son personnel. Cette reconnaissance témoigne de la solidité des pratiques internes de la Société qui, en 2025-2026, a atteint le niveau 3.

Milieu de travail sûr – PJCCI poursuit le déploiement des mesures de prévention de son plan d'action découlant de l'évaluation des risques liés au harcèlement et à la violence dans le milieu de travail de 2025, conformément au *Règlement sur la prévention du harcèlement et de la violence dans le lieu de travail.*

Relations de travail – La convention collective du Syndicat canadien de la fonction publique, section locale 4102 - cols blancs, a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2026.

Bilan santé et sécurité au travail (2025)
18 événements SST
0 blessure invalidante
0 blessure légère
3 premiers soins
15 situations dangereuses

Santé et sécurité au travail (SST) – La Société assure un environnement sécuritaire à tous. Pour ce faire, elle voit à la mise en œuvre de son Programme de gestion de la SST qui fait l'objet d'une révision sur une base régulière dans un souci d'efficacité. En 2025, afin d'améliorer la culture SST, PJCCI a déployé plusieurs outils de communication auprès de son personnel. De plus, une des priorités de l'année a été l'implantation de ses bonnes pratiques en SST pour les travaux sur le pont de Québec. Enfin, la participation de tous les partenaires, dont les deux comités locaux SST, est essentielle au maintien d'une culture SST forte au sein de l'organisation.

Déplacements, accueil et conférences – Le résumé ci-contre rend compte des frais de déplacement, d'accueil et de conférence au cours de l'exercice, tels que publiés sur le site Internet de la Société.

(en milliers de dollars)	2026	2025
Déplacements	46,7	30,4
Accueil	5,5	5,6
Conférences	63,4	81,3
Total	**115,6**	**117,3**

Accès à l'information et protection des renseignements personnels – La Société traite toute demande d'accès à l'information et de renseignements personnels conformément à la *Loi sur l'accès à l'information* (LAI) et la *Loi sur la protection des renseignements personnels* (LPRP). Au cours de l'exercice 2025-2026, la Société a reçu et traité deux demandes d'accès à l'information, et n'a reçu aucune demande en vertu de la LPRP. En plus des rapports annuels au Parlement en vertu de la LAI et de la LPRP, la Société publie sur son site Internet les demandes d'accès à l'information complétées, lesquelles peuvent faire l'objet d'une demande d'accès informelle. Le public est invité à consulter la section « Info Source » de son site Internet qui fournit des informations pertinentes concernant le type de renseignements détenus par la Société, afin de le guider dans le cadre d'une demande d'accès à l'information.

Plan d'accessibilité et processus de rétroaction – Afin de se conformer à la *Loi canadienne sur l'accessibilité* qui a notamment pour objectif de transformer le Canada en un pays exempt d'obstacles au plus tard le 1er janvier 2040, la Société a élaboré et rendu public en décembre 2025 son plan sur l'accessibilité 2026-2029 sur son site Internet. Au cours de l'exercice, un sondage grand public sur l'accessibilité a également été déployé.





Section 4
Analyse de la performance

Enjeux stratégiques et risques

Sécurité et pérennité des infrastructures

Les infrastructures dont PJCCI est gestionnaire ont entre 50 et un peu plus de 100 ans. Ces infrastructures sont âgées et exposées depuis des années à une circulation lourde, à des conditions climatiques rigoureuses et à l'utilisation de sels de voirie. L'âge de ces infrastructures, le financement requis pour en assurer l'entretien et la réfection de même que des actes délibérés comme le terrorisme, le vandalisme ou même les manifestations représentent des risques réels.

Certaines des infrastructures gérées par PJCCI jouent un rôle stratégique en raison du lien essentiel qu'elles assurent entre l'île de Montréal et la Rive-Sud de Montréal et entre les rives nord et sud dans la région de Québec. Elles constituent des infrastructures critiques dont la continuité d'exploitation est déterminante pour la circulation des personnes, des biens et des services ainsi que pour le maintien des capacités d'intervention et la résilience des réseaux de transport et logistique.

La congestion sur tous les ponts constitue un élément majeur dans l'évaluation de la capacité et dans la planification des travaux. Toute fermeture de voies, d'un pont ou de la Voie maritime pourrait avoir une incidence sur la sécurité des usagers, l'économie régionale et nationale ainsi que la réputation de PJCCI et du gouvernement du Canada.

Afin de déterminer l'état réel des structures, PJCCI a mis en place un système de gestion de ses actifs, ce qui lui permet d'identifier les travaux requis à leur maintien dans le but de prolonger leur durée de vie, d'optimiser les investissements et d'assurer la mobilité et la sécurité des usagers.

PJCCI a poursuivi la réalisation d'un important programme de réparation et d'entretien grâce au financement reçu dans le cadre du budget 2023-2028 en vue de prolonger la vie utile des structures dont elle est responsable.

Par ailleurs, la Société dispose d'un plan de mesures d'urgence et collabore avec divers partenaires afin d'assurer la cohésion dans les approches et les procédures d'urgence. PJCCI organise périodiquement des réunions de suivi et élabore des plans de collaboration avec les services policiers pour gérer les risques.

Financement durable

L'année 2025-2026 marquait la troisième année du cycle de financement quinquennal autorisé au Plan d'entreprise 2023-2024 à 2027-2028.

Le financement accordé permet à PJCCI de réaliser les travaux de base d'entretien et de maintien d'actifs planifiés et ainsi assurer la mobilité, la sécurité, et la pérennité des infrastructures. En sus des travaux de

base, le financement permet la réalisation du projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure jusqu'en 2031-2032, ainsi que du projet Héritage Champlain qui vise à créer des lieux uniques offrant à la collectivité un accès au bord du fleuve Saint-Laurent, en plus de commémorer l'existence du pont d'origine dans l'histoire de Montréal, et qui accueillera la collectivité au printemps 2026.

PJCCI continue de collaborer avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC) pour ses besoins de financement à court et à long termes avec un plan de financement décennal révisé annuellement.

Des réserves pour risques ont été prévues relativement aux coûts des services professionnels et de construction pour couvrir les travaux ou les événements imprévus. De plus, PJCCI réutilise les fonds dégagés au fur et à mesure de la réalisation du programme d'entretien pour accélérer certains travaux prioritaires.

Gestion des actifs

PJCCI préconise une approche transversale en matière de gestion d'actifs où l'ensemble des directions collabore à la mise en place des meilleures pratiques en fonction du modèle de l'Institute of Asset Management (IAM) et de la norme ISO 55000. La Société a élaboré un plan stratégique en gestion d'actifs et un plan d'action afin de poursuivre de façon proactive son développement en gestion d'actifs. PJCCI a obtenu un score de 3/3 à la suite d'une évaluation externe de maturité finalisée en 2025.

L'optimisation des investissements passe par un approfondissement des connaissances. À ce titre, les coûts de réfection et de remplacement des structures peuvent être réduits et/ou repoussés de façon significative en intégrant à la planification des travaux les résultats des projets de recherche et d'applications réalisés sur les structures. PJCCI pilote en effet plusieurs projets de recherche et d'applications dans divers domaines ciblés : nouvelles techniques de réhabilitation et solutions novatrices pour optimiser les investissements (coûts de cycle de vie), appuyer ses objectifs de développement durable et adapter les infrastructures aux changements climatiques, et nouvelles approches pour assurer la fonctionnalité et augmenter la connaissance des actifs.

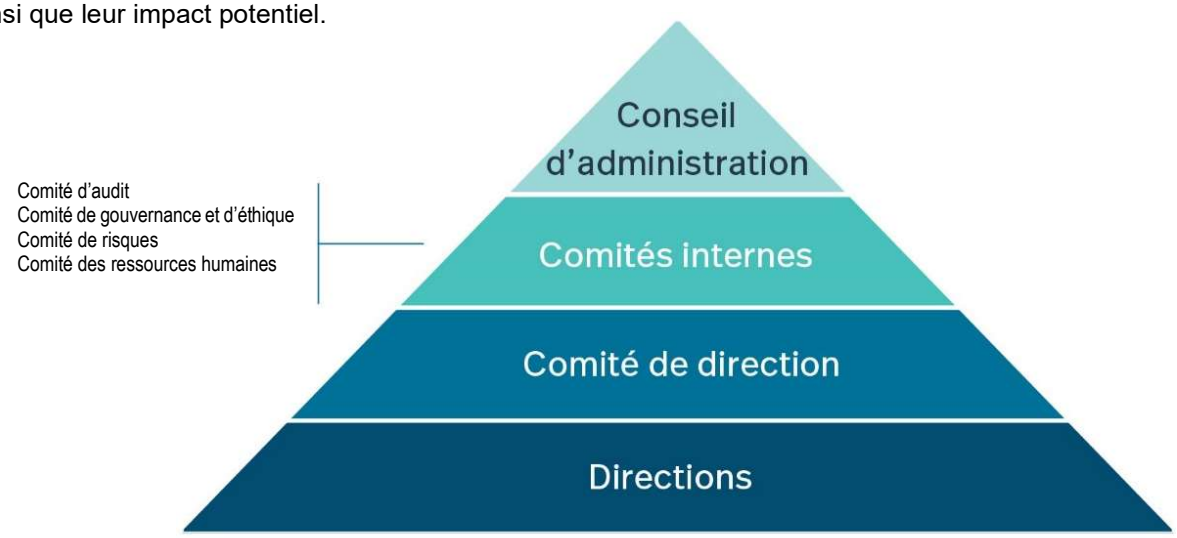
Gestion intégrée des risques d'affaires

Approche de la gestion intégrée des risques

Depuis 2018-2019, PJCCI utilise une méthode de gestion intégrée des risques basée sur le cadre intitulé « *Enterprise Risk Management – Integrated Framework* » du Committee of Sponsorship Organizations of the Treadway Commission (COSO). La stratégie de PJCCI est alignée sur sa mission, sa vision et ses valeurs. Une révision périodique permet de mettre l'accent sur l'identification et l'atténuation des risques qui pourraient nuire à l'exécution de son mandat et de ses priorités stratégiques. Cette révision de l'évaluation de la sévérité des risques résiduels priorisés est effectuée annuellement, et celle de l'identification des risques, sur une base triennale.

En 2022-2023, des énoncés d'appétit et de tolérance au risque ont été définis. En 2026, considérant l'importance de l'évolution numérique et de l'intégration d'outils d'intelligence artificielle, PJCCI a revu ses énoncés d'appétit pour le risque afin d'y intégrer ces considérations essentielles.

Les risques sont revus par les divers comités, et la direction prend en considération des facteurs internes et externes ainsi que leur impact potentiel.



Processus d'évaluation et atténuation des risques

Pour évaluer les risques résiduels, PJCCI utilise une matrice (sévérité globale du risque) en tenant compte de la probabilité d'occurrence d'un risque et son incidence (impact), soit les conséquences potentielles pour PJCCI. Cette matrice offre une vision claire des enjeux, de leur évolution et de l'importance des mesures d'atténuation pour réduire les impacts négatifs.

À chaque exercice, la Société procède à une réévaluation de la sévérité des risques résiduels corporatifs. La liste des risques priorisés suivis durant l'exercice 2025-2026 est présentée au tableau ci-contre.

Les 10 risques résiduels corporatifs suivis durant l'exercice 2025-2026 se déclinent comme suit :

1. Relations avec les parties prenantes, les partenaires et la collectivité
2. Modèle de gestion
3. Prise de décisions
4. Niveau de connaissance et résilience des infrastructures
5. Gestion du portefeuille de projets planifiés et en cours
6. Protection de l'environnement
7. Santé et sécurité sur les chantiers impliquant les fournisseurs
8. Santé et sécurité au travail
9. Infrastructure technologique et qualité de l'information de gestion
10. Sécurité des systèmes d'information

Analyse des résultats

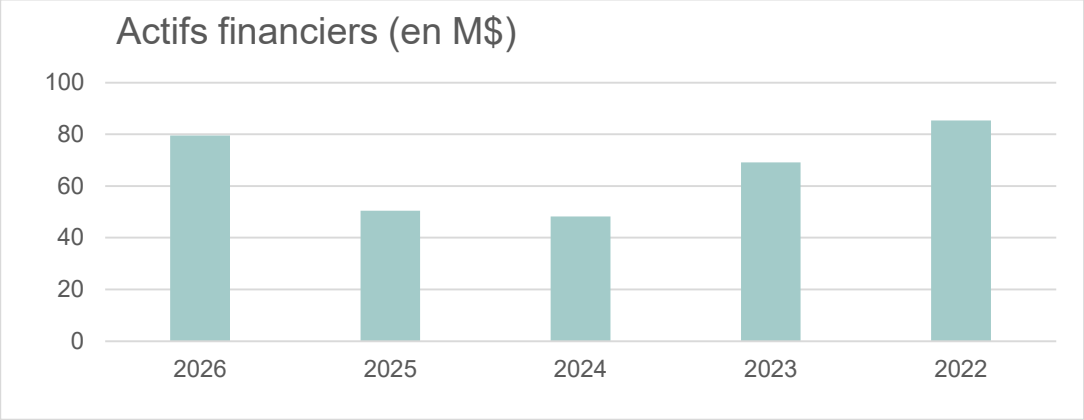
Adoption d'une nouvelle norme comptable

Aucune nouvelle norme comptable ayant un impact significatif n'a été adoptée au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2026.

État de la situation financière

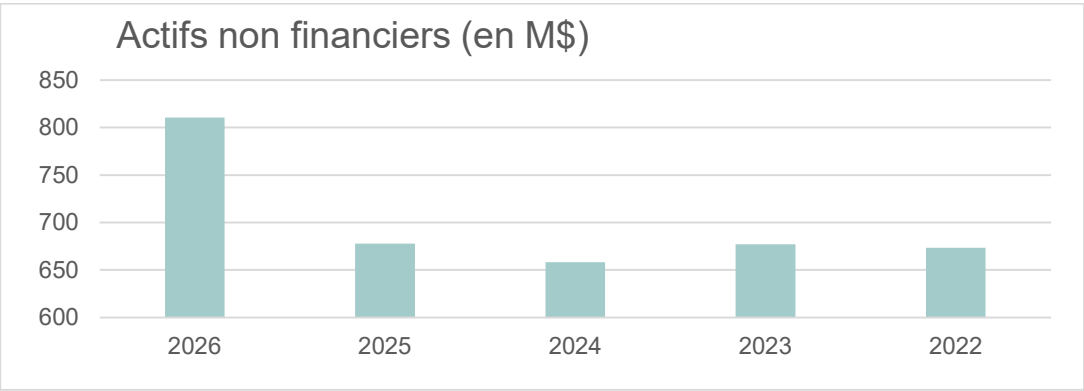
Actifs financiers

Au 31 mars 2026, les actifs financiers ont augmenté de 29,1 M$ pour atteindre 79,5 M$ (2025 – 50,4 M$). Cette augmentation est attribuable à l'augmentation de 16,5 M$ des débiteurs, lesquels sont principalement composés des sommes à recevoir du gouvernement du Canada qui totalisent 28,5 M$ au 31 mars 2026, ainsi qu'à l'augmentation de la trésorerie de 12,6 M$. Celle-ci fluctue principalement en fonction des créditeurs et charges à payer. Les sommes à recevoir du gouvernement du Canada fluctuent en fonction des travaux réalisés.



Actifs non financiers

Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026, les actifs non financiers s'élèvent à 810,5 M$ (2025 – 677,6 M$). Cette augmentation de 132,9 M$ (2025 –19,4M$) s'explique principalement par une augmentation de 132,7 M$ de la valeur nette des immobilisations corporelles. Le détail de leur fluctuation est présenté à la note 9 des états financiers de l'exercice terminé le 31 mars 2026.



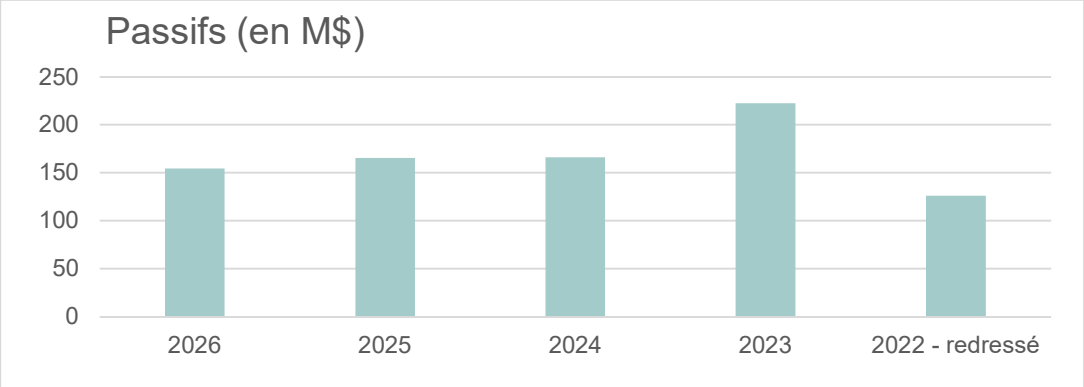
Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent notamment les ponts, les routes ainsi que les structures connexes. Elles sont amorties sur leur durée de vie utile. Cette dernière est basée sur les estimations que la direction a établies quant à la durée de service de ces biens et fait l'objet d'un examen périodique destiné à en confirmer la validité. En raison de la longue durée de vie des immobilisations corporelles et des montants en cause, tout changement des estimations pourrait avoir un effet important sur les états financiers. La dégradation des actifs à long terme fait l'objet d'une vérification lorsque des événements ou des circonstances indiquent qu'il est impossible de récupérer leur valeur comptable à partir de mouvements de trésorerie futurs. Si les conditions à venir devaient se dégrader par rapport à la meilleure estimation de la direction quant aux principales hypothèses économiques et si les flux de trésorerie associés devaient diminuer considérablement, la Société pourrait éventuellement devoir assumer d'importantes charges à la suite de la moins-value de ses immobilisations corporelles.

La Société engage des charges pour l'entretien de ses immobilisations corporelles. Un grand nombre de ces charges s'inscrivent dans le cadre de grands projets d'infrastructure pluriannuels. En comptabilisant ces charges, la direction doit faire des estimations importantes quant à l'avancement des travaux réalisés afin de pouvoir évaluer le passif en fin d'exercice. Un changement du pourcentage estimé de l'avancement des travaux pourrait avoir un effet significatif sur la valeur estimée des charges ou des immobilisations corporelles qui sont comptabilisées.

Passifs

Les passifs, au montant de 154,3 M$ (2025 – 165,6 M$), ont diminué de 11,3 M$ au cours de l'exercice (2025 – 0,7 M$). Ceci est principalement attribuable à la diminution de 41,0 M$ des obligations environnementales (note 8), compensée par l'augmentation de 28,5 M$ des créditeurs et charges à payer pour l'exercice terminé le 31 mars 2026.



Créditeurs et charges à payer

Les créditeurs et charges à payer ont augmenté de 28,5 M$ (2025 – 2,9 M$) pour atteindre 69,2 M$ à la fin de l'exercice (2025 – 40,7 M$). Cette augmentation est principalement attribuable à une augmentation du volume des travaux effectués en 2025-2026.

Retenues contractuelles

Pour mener à bien les travaux sur les structures sous sa responsabilité, la Société a adjugé des contrats de construction qui prévoient la retenue d'une partie des montants à payer jusqu'à l'achèvement des travaux dans le respect des exigences des contrats de construction et aux fins de garantie. Une partie de ces montants deviendra payable à l'émission d'un certificat provisoire d'achèvement des travaux visés, et une autre partie deviendra payable environ une année plus tard, après la fin de la période de garantie. Les

retenues contractuelles totalisent 9,8 M$ au 31 mars 2026 avec une légère augmentation de 1,5 M$ comparativement à l'exercice précédent (2025 – 8,3 M$).

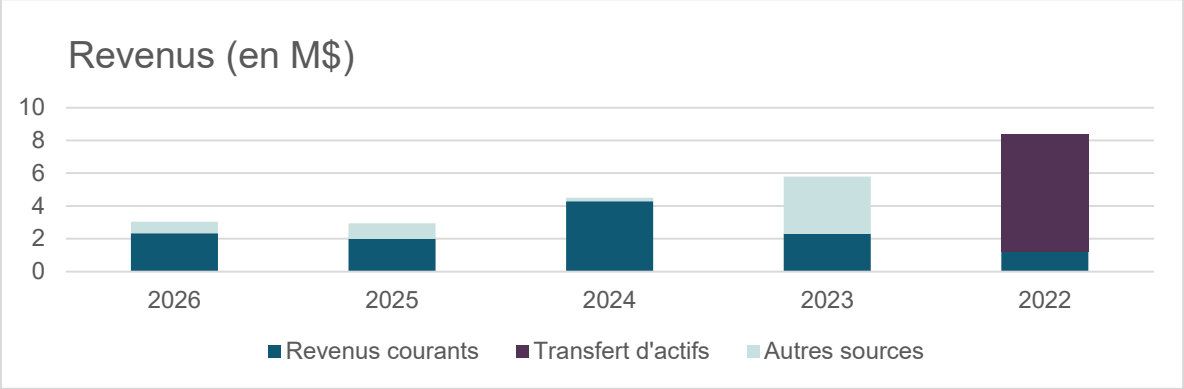
Obligations environnementales

Les obligations environnementales, présentées à l'État de la situation financière, s'élèvent à 75,0 M$ à la fin de l'exercice (2025 – 116,0 M$). La diminution de 41,0 M$ (2025 - augmentation de 3,3 M$) s'explique principalement par les dépenses d'assainissement durant l'exercice ainsi que par une révision à la baisse des estimations des coûts futurs pour la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure. Comme l'indique la note 8 afférente aux états financiers, les estimations à la base de ce passif tiennent compte de la nature des travaux à effectuer et de certaines hypothèses. Les changements quant à l'ampleur des coûts estimés peuvent avoir un effet important sur les états financiers.

États des résultats

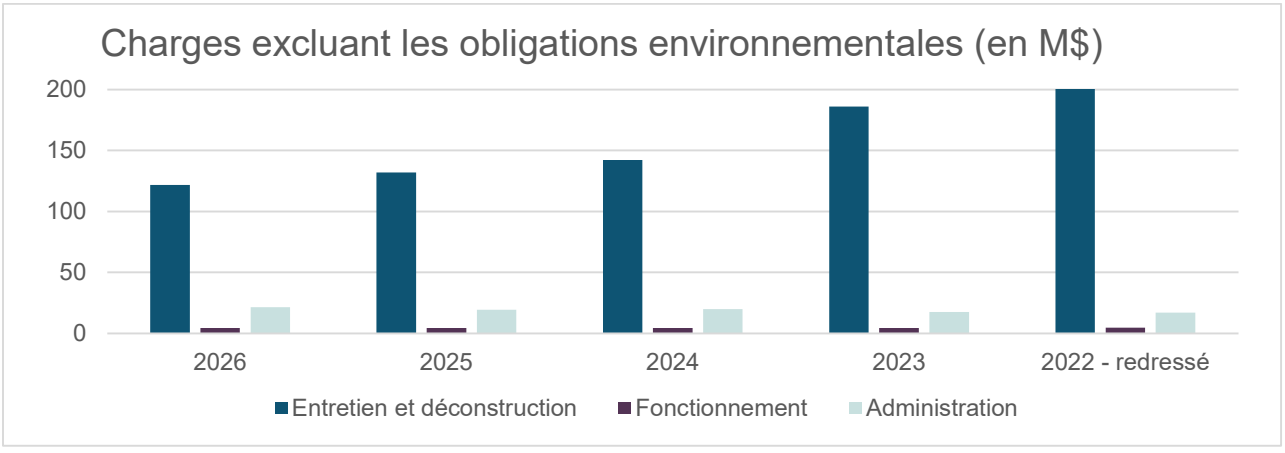
Revenus

Les revenus de la Société pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 s'élèvent à 3,0 M$ (2025 – 3,0 M$) et sont stables par rapport à l'exercice précédent.



Charges

Les charges de la Société totalisent 126,8 M$ (2025 – 171,4 M$) pour l'exercice terminé le 31 mars 2026. La diminution des charges de 44,6 M$ est principalement attribuable à la nature des travaux ayant pour effet d'augmenter la portion capitalisable des coûts de ceux-ci, jumelée à la variation des obligations environnementales.



Entretien et déconstruction

Les charges d'entretien et de déconstruction s'élèvent à 121,7 M$ (2025 – 131,9 M$). La diminution de 10,2 M$ est principalement attribuable à la nature des travaux ayant pour effet d'augmenter la portion capitalisable des coûts de ceux-ci.

Fonctionnement

Les charges de fonctionnement s'élèvent à 4,4 M$ (2025 – 4,4 M$) et sont stables par rapport à l'exercice précédent.

Administration

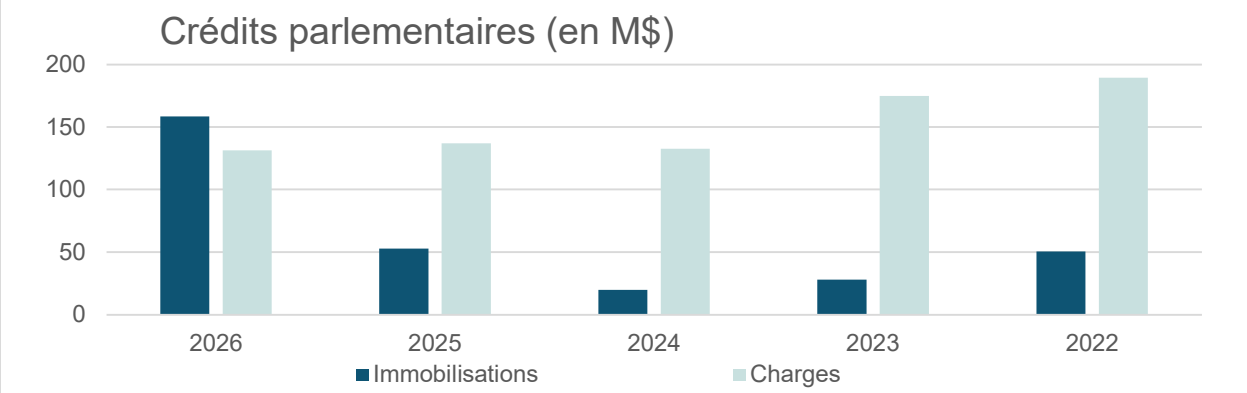
Les charges d'administration s'élèvent à 21,3 M$ (2025 – 19,2 M$). L'augmentation de 2,1 M$ est principalement attribuable aux services professionnels.

Obligations environnementales

Les obligations environnementales ont généré une diminution des charges de 20,6 M$ (2025 – augmentation de 15,9 M$). La variation de 36,5 M$ est attribuable à un ajustement des obligations environnementales liées aux travaux prévus pour la reconfiguration de l'autoroute Bonaventure comptabilisé lors de l'exercice précédent, jumelé à une augmentation des dépenses pour ce même projet.

Crédits parlementaires

Les crédits parlementaires, lesquels sont constatés sous « paiements de transfert » à l'État des résultats, totalisent 289,6 M$ au 31 mars 2026 (2025 – 189,6 M$). Ces crédits couvrent les charges d'exploitation pour un montant de 131,3 M$ (2025 – 136,9 M$) et les immobilisations corporelles qui représentent 158,3 M$ (2025 – 52,7 M$).



Les crédits parlementaires constituent la principale source de financement des activités de la Société. Pour l'exercice terminé le 31 mars 2026, les crédits accordés au budget de PJCCI étaient de 295,8 M$ (2025 – 262,4 M$). Les crédits parlementaires utilisés totalisent 289,6 M$, soit 97,9 % du financement disponible (2025 – 72 %).

En utilisant les mécanismes prévus à cet effet, la Société a transféré 3,7 M$ de financement provenant du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux à d'autres gardiens, afin de refléter le financement requis pour l'exercice. Par conséquent, le niveau de financement pour l'exercice terminé le 31 mars 2026 a été réduit à 292,1 M$ (2025 – 236,9 M$ après report de fonds de 25,5 M$), ayant pour effet d'augmenter le taux d'utilisation à 99,1 % (2025 – 80,0 %).

Pour l’exercice terminé le 31 mars 2026, le solde non utilisé du financement est donc de 2,5 M$, soit l’écart entre le financement ajusté au montant de 292,1 M$ et les crédits parlementaires utilisés de 289,6 M$.

État des flux de trésorerie

Les flux de trésorerie de la Société dépendent principalement de la date de réception des crédits parlementaires du gouvernement du Canada pour les dépenses liées aux projets et aux travaux d’entretien. Ils sont également liés au décaissement des sommes engagées pour ces dépenses. Le financement du gouvernement est autorisé pour une période de cinq ans. Ces sommes sont budgétées annuellement et déboursées sur une base trimestrielle à la suite de la comptabilisation des valeurs acquises pour les travaux ainsi que des biens et services reçus.

RÉTROSPECTIVE FINANCIÈRE DES CINQ DERNIERS EXERCICES

EXERCICE CLOS LE 31 MARS

(en millions de dollars canadiens)

	2026	2025	2024	2023	Redressé 2022
	$	$	$	$	$
REVENUS					
Baux et permis	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6
Intérêts	1,7	1,4	3,6	1,7	0,4
Disposition de matériaux – Pont Champlain d'origine	-	-	-	-	0,1
Transfert - Autre	-	-	-	-	7,2
Autres sources	0,7	1,0	0,2	3,5	0,1
Total des revenus	**3,0**	**3,0**	**4,5**	**5,8**	**8,4**
CHARGES					
Entretien et déconstruction	121,7	131,9	142,1	186,1	200,9
Fonctionnement	4,4	4,4	4,3	4,4	4,5
Administration	21,3	19,2	19,9	17,5	16,9
Obligations environnementales	(20,6)	15,9	(25,7)	121,5	(2,2)
Total des charges	**126,8**	**171,4**	**140,6**	**329,5**	**220,1**
Déficit avant financement du gouvernement du Canada	(123,8)	(168,4)	(136,1)	(323,7)	(211,7)
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	131,3	136,9	132,6	174,7	189,2
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	158,3	52,7	19,8	28,0	50,4
Transfert – Autre	7,4	1,2	-	12,4	-
Excédent (déficit) de l'exercice lié aux activités	**173,2**	**22,4**	**16,3**	**(108,6)**	**27,9**



Section 5
États financiers

Responsabilité de la direction relativement à l'information financière

La direction de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Cette responsabilité implique la sélection de principes comptables appropriés et la capacité de faire preuve de jugement dans l'établissement d'estimations raisonnables.

La direction maintient des systèmes financiers et des contrôles internes appropriés. Ces systèmes et pratiques sont conçus de manière à fournir l'assurance raisonnable que l'information financière est fiable, que les actifs de la Société sont protégés adéquatement, que ses ressources sont gérées de façon économique et efficiente et que ses opérations sont réalisées avec efficacité. Ces systèmes et pratiques sont également conçus pour fournir l'assurance raisonnable que les opérations de la Société sont dûment autorisées et effectuées en conformité avec les instructions émises en vertu de l'article 89 et la Partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* pris en vertu de la *Loi maritime du Canada,* et les statuts et le règlement administratif de la Société.

Au 31 mars 2026, le conseil d'administration est composé de cinq administrateurs, incluant la première dirigeante. Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de ses responsabilités en matière de présentation de l'information financière et de contrôle interne. Le comité d'audit rencontre la direction et les auditeurs pour examiner comment chacun s'acquitte de ses responsabilités et pour discuter de l'audit, des contrôles internes et d'autres questions financières pertinentes. Les états financiers sont révisés et approuvés par le conseil d'administration sur la recommandation du comité d'audit.

La vérificatrice générale du Canada audite les états financiers de la Société et son rapport indique l'étendue de son audit et son opinion sur les états financiers.

Sandra Martel, ing.
Première dirigeante

Josée Leroux, CPA, ASC
Directrice principale, Administration et trésorière

Longueuil, Canada
Le 22 juin 2026

Bureau du vérificateur général du Canada

Office of the Auditor General of Canada

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Au ministre de l'Infrastructure et des Collectivités

Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée, qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport annuel, mais ne comprennent pas les états financiers et notre rapport de l'auditeur sur ces états.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si les autres informations semblent autrement comporter une anomalie significative.

Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans les autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait. Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non

dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée;

- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à cesser son exploitation;

- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Rapport relatif à la conformité aux autorisations spécifiées

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées des opérations de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers. Les autorisations spécifiées à l'égard desquelles l'audit de la conformité a été effectué sont les suivantes : la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* et ses règlements, la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, le *Règlement sur les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.* de la *Loi maritime du Canada*, les statuts et le règlement administratif de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée ainsi que les instructions données en vertu de l'article 89 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* décrites à la note 1 afférente aux états financiers.

À notre avis, les opérations de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux autorisations spécifiées susmentionnées. De plus, conformément aux exigences de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, nous déclarons qu'à notre avis les principes comptables des Normes comptables canadiennes pour le secteur public ont été appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

Responsabilités de la direction à l'égard de la conformité aux autorisations spécifiées

La direction est responsable de la conformité de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée aux autorisations spécifiées indiquées ci-dessus, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la conformité de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à ces autorisations spécifiées.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de la conformité aux autorisations spécifiées

Nos responsabilités d'audit comprennent la planification et la mise en œuvre de procédures visant la formulation d'une opinion d'audit et la délivrance d'un rapport sur la question de savoir si les opérations dont nous avons pris connaissance durant l'audit des états financiers sont en conformité avec les exigences spécifiées susmentionnées.

Pour la vérificatrice générale du Canada,

Josée Maltais

Josée Maltais, CPA, CA
Directrice principale par intérim

Ottawa, Canada
Le 22 juin 2026

ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE AU 31 MARS

(en milliers de dollars canadiens)

	2026	2025
	$	$
Actifs financiers		
Trésorerie	47 152	34 500
Débiteurs (Note 4)	32 354	15 898
Total des actifs financiers	**79 506**	**50 398**
Passifs		
Créditeurs et charges à payer (Note 5)	69 227	40 720
Avantages sociaux futurs (Note 6)	82	124
Retenues contractuelles (Note 7)	9 784	8 269
Revenus reportés	251	285
Obligations environnementales (Note 8)	74 956	116 002
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	-	163
Total des passifs	**154 300**	**165 563**
Dette nette	**(74 794)**	**(115 165)**
Actifs non financiers		
Immobilisations corporelles (Note 9)	808 665	675 984
Charges payées d'avance	1 815	1 630
Total des actifs non financiers	**810 480**	**677 614**
Excédent accumulé (Note 10)	**735 686**	**562 449**

ÉVENTUALITÉS ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES (NOTES 11 et 12)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

Approuvé par le conseil d'administration

Administrateur

Administrateur

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS *(en milliers de dollars canadiens)*

	2026		2025
	Budget	Réel	Réel
	$	$	$
Revenus			
Baux et permis	600	630	636
Intérêts	1 750	1 708	1 358
Autres sources	1 602	700	958
Total des revenus	**3 952**	**3 038**	**2 952**
Charges (Note 13)			
Entretien et déconstruction	172 149	121 698	131 866
Fonctionnement	8 794	4 370	4 384
Administration	28 326	21 306	19 228
Obligations environnementales	(17 502)	(20 573)	15 908
Perte sur disposition d'immobilisation	-	-	9
Total des charges (Note 13)	**191 767**	**126 801**	**171 395**
Déficit avant financement du gouvernement du Canada	(187 815)	(123 763)	(168 443)
Portion des paiements de transfert pour les charges d'exploitation	175 168	131 281	136 942
Portion des paiements de transfert pour les immobilisations corporelles	120 594	158 357	52 662
Transfert - Autre (Note 14)	-	7 362	1 189
Excédent de l'exercice lié aux activités	**107 947**	**173 237**	**22 350**
Excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice	**556 991**	**562 449**	**540 099**
Excédent accumulé lié aux activités à la fin de l'exercice	**664 938**	**735 686**	**562 449**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS *(en milliers de dollars canadiens)*

	2026		2025
	Budget	Réel	Réel
	$	$	$
Excédent de l'exercice lié aux activités	**107 947**	**173 237**	**22 350**
Acquisition d'immobilisations corporelles (Note 9)	(124 232)	(166 163)	(53 851)
Amortissement des immobilisations corporelles (Note 9)	38 356	33 482	34 407
Total de la variation due aux immobilisations corporelles	**(85 876)**	**(132 681)**	**(19 444)**
Addition de charges payées d'avance	-	(2 481)	(1 598)
Utilisation de charges payées d'avance	-	2 296	1 644
Total de la variation due aux charges payées d'avance	**-**	**(185)**	**46**
Diminution de la dette nette	22 071	40 371	2 952
Dette nette au début de l'exercice	(130 129)	(115 165)	(118 117)
Dette nette à la fin de l'exercice	**(108 058)**	**(74 794)**	**(115 165)**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 MARS *(en milliers de dollars canadiens)*

	2026	2025
	$	$
Activités de fonctionnement		
Excédent de l'exercice lié aux activités	**173 237**	**22 350**
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Transfert - Autre (Note 14)	(7 362)	(1 189)
Amortissement d'immobilisations corporelles (Note 9)	33 482	34 407
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	9
Variation des obligations environnementales	(20 573)	15 908
Variation des obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	87	404
Variation des autres éléments		
Augmentation des débiteurs	(16 456)	(10 973)
Augmentation (diminution) des créditeurs et charges à payer	14 523	(4 273)
Diminution des avantages sociaux futurs	(42)	(25)
Augmentation (diminution) des retenues contractuelles	1 515	(729)
(Diminution) augmentation des revenus reportés	(34)	16
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance	(185)	46
Diminution des obligations environnementales	(20 473)	(12 594)
Diminution des obligations liées à la mise hors service des immobilisations	(250)	(6 609)
Flux de trésorerie provenant des activités de fonctionnement	**157 469**	**36 748**
Activités d'investissement en immobilisations corporelles		
Sorties de fonds relatives à l'acquisition d'immobilisations corporelles	(144 817)	(45 493)
Flux de trésorerie affectés aux activités d'investissement en immobilisations corporelles	**(144 817)**	**(45 493)**
Augmentation (diminution) de la trésorerie	12 652	(8 745)
Trésorerie au début de l'exercice	**34 500**	**43 245**
Trésorerie à la fin de l'exercice	**47 152**	**34 500**

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2026

1. POUVOIR ET ACTIVITÉS

La Société Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée (« la Société ») fut constituée le 3 novembre 1978 en vertu de la *Loi canadienne sur les sociétés par actions*, en tant que filiale en propriété exclusive de l'Administration de la Voie maritime du Saint-Laurent. À titre de société d'État, elle est assujettie à la partie X de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (LGFP). Le 1er octobre 1998, elle est devenue filiale à 100 % de La Société des ponts fédéraux Limitée (SPFL). Le 13 février 2014, telle qu'autorisée par un décret du gouverneur en conseil daté du 10 février 2014, la SPFL a cédé la totalité de ses actions de Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée à la ministre des Transports au nom de Sa Majesté du chef du Canada. En vertu d'un second décret, le gouverneur en conseil a nommé le président du Conseil privé à titre de ministre de tutelle de la Société avec effet à compter du 13 février 2014. Depuis ce transfert, la Société est une société d'État mère inscrite à la Partie I de l'annexe III de la LGFP. Le 4 novembre 2015, en vertu d'un nouveau décret, le gouverneur en conseil a nommé le ministre de l'Infrastructure, des Collectivités et des Affaires intergouvernementales à titre de ministre de tutelle de la Société.

Depuis le 1er décembre 1978, la Société a la responsabilité de la gestion, de l'entretien et du contrôle du pont Jacques-Cartier, du pont Champlain d'origine (aujourd'hui déconstruit) ainsi que d'une section de l'autoroute Bonaventure. Le 1er octobre 1998, conformément à une directive émise par le ministre des Transports en vertu de la *Loi maritime du Canada*, la Société a obtenu la responsabilité de gérer la section fédérale du pont Honoré-Mercier et le tunnel de Melocheville. Le 2 décembre 1999, la gestion de l'Estacade du pont Champlain (régulateur des glaces) a été transférée du ministre des Transports à la Société. Le 1er avril 2015, un décret visant le transfert des approches sud et nord du pont Champlain d'origine a fait en sorte que la Société n'est plus responsable de la gestion et de l'entretien des terrains et structures constituant les actifs cédés, à l'exception de quelques parcelles aux approches nord et sud. Le 12 novembre 2024, la propriété et la gestion de la structure du pont de Québec ont été cédées à la Société par le gouvernement du Canada. Le corridor du tablier ferroviaire demeure la propriété de la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada (CN). Le tablier routier et le trottoir, quant à eux, sont sous la responsabilité du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) du Québec.

En juillet 2015, la Société a reçu une instruction (C.P. 2015-1112) en vertu de l'article 89 de la LGFP pour harmoniser ses politiques, lignes directrices et pratiques de dépenses de voyages, d'accueil, de conférences et d'événements sur les politiques, directives et instruments connexes du Conseil du Trésor du Canada, d'une manière qui est conforme à ses obligations légales, et pour rendre compte de la mise en œuvre de cette instruction dans son prochain plan d'entreprise. La Société confirme qu'elle rencontre les exigences de l'instruction depuis décembre 2015.

En janvier 2026, la Société a reçu des instructions (C.P. 2026-0016) en vertu de l'article 89 de la LGFP pour aligner ses politiques, lignes directrices et pratiques sur le *Cadre stratégique de la politique d'approvisionnement « Achetez canadien »* et les instruments de politique publiés aux termes de l'article 6 de ce cadre, avec leurs modifications successives, d'une manière conforme à son mandat; et de veiller, le cas échéant et dans la mesure du possible, à ce que ses filiales à cent pour cent et ses filiales au sens de la Partie X de la LGFP fassent de même, et pour rendre compte de la mise en œuvre de ces instructions dans son prochain plan d'entreprise. La Société a amorcé l'exercice d'alignement de ses politiques, directives et pratiques selon les exigences de ces instructions.

La Société n'est pas assujettie aux lois de l'impôt sur le revenu.

La Société dépend du gouvernement du Canada pour son financement.

2. MÉTHODES COMPTABLES

Ces états financiers ont été dressés par la direction selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public (NCCSP).

Les principales méthodes comptables suivies par la Société sont les suivantes :

Transferts gouvernementaux

Les paiements de transferts gouvernementaux sont comptabilisés comme produits lorsque le transfert est autorisé et que les critères d'admissibilité sont satisfaits, sauf dans la mesure où les stipulations entraînent une obligation qui satisfait à la définition d'un passif. Les transferts sont comptabilisés comme produits reportés lorsque les stipulations entraînent la création d'un passif. Le revenu est comptabilisé à l'État des résultats à mesure que les stipulations sont rencontrées. Toute portion des transferts gouvernementaux à laquelle la Société a droit, mais qu'elle n'a pas reçue, est comptabilisée au montant à recevoir du gouvernement du Canada.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Les remplacements et les améliorations importantes qui prolongent la durée de vie des actifs actuels sont capitalisés. Les frais de réparation et d'entretien sont imputés aux résultats au moment où ils sont engagés. Les frais qui permettent d'accroître leur capacité de service, leur sécurité ou leur efficacité sont capitalisés.

Les sommes relatives aux projets en voie de réalisation sont reportées à la rubrique appropriée des immobilisations corporelles lorsque le projet est achevé et elles sont amorties conformément à la politique de la Société.

Les immobilisations reçues sous forme d'apport de ministères, d'organismes et de sociétés d'État relevant du gouvernement du Canada ou d'autres gouvernements sont comptabilisées à la juste valeur à la date du transfert.

Les immobilisations corporelles, incluant la portion capitalisée relative à l'obligation liée à la mise hors service d'immobilisations, sont amorties en fonction de leur durée de vie utile prévue par composante, selon la méthode de l'amortissement linéaire, sur les périodes suivantes :

- Ponts, routes et promenades : entre 2 et 48 ans;
- Bâtiments : 40 ans;
- Véhicules et équipements : entre 5 et 15 ans;
- Autres :
 - Mobilier : 10 ans;
 - Améliorations locatives : le moindre de la durée de vie utile ou la durée du bail;
 - Matériel informatique : 3 ans.

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation corporelle est réduit pour refléter sa baisse de valeur. Les moins-values nettes sur immobilisations corporelles sont passées en charges dans l'État des résultats.

Avantages sociaux futurs

RÉGIME DE RETRAITE

Tous les employés de la Société sont affiliés au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Il s'agit d'un régime contributif à prestations déterminées établi par la loi dont le gouvernement du Canada est le promoteur. Les employés et la Société doivent verser des cotisations au Régime pour financer le coût des services rendus au cours de l'exercice financier. Aux termes des textes de loi en vigueur, la Société n'a pas d'obligation juridique ou implicite de verser des cotisations supplémentaires pour financer le coût des services passés ou des carences de financement du Régime. Par conséquent, les cotisations sont passées en charges dans l'exercice au cours duquel les employés rendent les services et elles représentent l'obligation totale de la Société au titre des prestations de retraite. La Société n'est pas tenue par la loi de combler les déficits actuariels du Régime.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET ABSENCES RÉMUNÉRÉES

Les employés ont droit à des jours de congé de maladie et à des indemnités d'accident de travail, tel que le prévoient leurs conditions d'emploi. Les employés de la Société se voient verser annuellement la portion non utilisée de leurs jours de congé de maladie. Ces paiements annuels sont comptabilisés directement dans les charges courantes de l'exercice. Avant le 9 décembre 2016, les employés syndiqués accumulaient les jours de congé de maladie non utilisés qui étaient monnayables à leur départ. La Société a enregistré un passif pour les employés ayant des soldes de congés non utilisés en banque à cette date et qui ont fait le choix de les conserver jusqu'à leur départ.

De plus, les employés de la Société étant assujettis à la *Loi sur l'indemnisation des agents de l'État*, la Société comptabilise le coût des indemnités d'accident de travail à verser lorsque le fait à l'origine de l'obligation se produit. Le passif que représentent ces avantages est établi selon les hypothèses les plus probables de la direction en matière d'évolution des salaires, de l'âge des employés, des années de service, de la probabilité de départ et de l'espérance de vie moyenne. Ces hypothèses sont révisées annuellement. Les avantages postérieurs à l'emploi et les absences rémunérées sont comptabilisés à la valeur actualisée.

Obligations environnementales

Lorsque la Société accepte la responsabilité face à des sites dont la contamination dépasse les normes environnementales, qu'elle prévoit d'abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et lorsque le montant en cause peut être estimé de façon raisonnable, une obligation au titre de l'assainissement des sites contaminés est comptabilisée à titre de passif à l'État de la situation financière. Les coûts futurs estimatifs sont comptabilisés comme passif et sont basés sur la valeur actualisée des flux de trésorerie estimatifs liés aux coûts les plus probables à engager. S'il est impossible de faire une estimation raisonnable du montant, cette situation sera divulguée par voie de note aux états financiers. Les autres charges associées à des mesures environnementales sont comptabilisées comme charge d'Obligations environnementales au fur et à mesure qu'elles sont encourues.

Instruments financiers

La Société détermine, évalue et gère les risques financiers afin d'en minimiser l'incidence sur ses résultats et sa situation financière. Les risques financiers sont gérés conformément à des critères précis divulgués à la note 15. La Société ne se livre pas à des opérations spéculatives et elle n'utilise pas de dérivés.

La comptabilisation des instruments financiers dépend de leur classification telle que présentée dans le tableau suivant :

CATÉGORIES	INSTRUMENTS FINANCIERS	ÉVALUATION
Actifs financiers	Trésorerie Débiteurs (autres que les taxes à recevoir)	Coût ou coût après amortissement
Passifs financiers	Créditeurs et charges à payer Retenues contractuelles	Coût ou coût après amortissement

Éventualités

Les éventualités résultent des situations incertaines dont le dénouement dépend d'un ou de plusieurs événements futurs. Les éventualités comprennent les passifs éventuels et les actifs éventuels.

Les passifs éventuels sont des passifs potentiels qui pourraient devenir des passifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable qu'un événement survienne et qu'une estimation raisonnable du passif à engager peut être faite, une provision est comptabilisée et une charge est enregistrée. Si la probabilité de l'événement ne peut être déterminée ou que le montant en cause ne peut être estimé raisonnablement, une éventualité est présentée dans les notes afférentes aux états financiers.

Les actifs éventuels sont des actifs potentiels qui pourraient devenir des actifs réels si un ou des événements futurs se produisaient. S'il est probable que l'événement futur se produise, l'existence de l'actif éventuel est divulguée dans les notes afférentes aux états financiers.

Incertitude relative à la mesure

Lors de la préparation des états financiers conformément aux NCCSP, la direction doit avoir recours à des estimations et à des hypothèses qui ont une incidence sur les montants des actifs et des passifs présentés et sur la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers, ainsi que sur les montants des revenus et des charges constatés au cours de la période visée par les états financiers. Les résultats réels pourraient varier de façon significative par rapport à ces estimations.

Les principales estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers se rapportent notamment à la durée de vie utile des immobilisations corporelles, à l'estimation de la capitalisation des services professionnels, aux transferts d'actifs, aux frais courus et aux réclamations de fournisseurs, au passif lié aux avantages sociaux futurs ainsi qu'aux éventualités.

Les passifs environnementaux sont également sujets à une incertitude relative à la mesure, en raison des technologies en constante évolution utilisées dans le cadre des activités d'assainissement des sites contaminés, de l'utilisation de la valeur actualisée des coûts estimés futurs, de l'inflation, de l'augmentation des taux d'intérêt, et du fait que tous les sites n'ont pas fait l'objet d'une évaluation complète de l'étendue et de la nature de l'assainissement. Des modifications apportées aux hypothèses sous-jacentes, à l'échéancier des dépenses et à la technologie utilisée, des révisions aux normes environnementales, ou des changements à la règlementation pourraient entraîner des changements importants aux passifs comptabilisés.

L'établissement de la juste valeur des actifs transférés est sujet à une incertitude relative à la mesure, attribuable à la nature complexe et spécialisée de certains actifs, aux fluctuations des conditions économiques et sectorielles, à l'application de méthodologies d'évaluation reposant sur des paramètres et des postulats économiques, ainsi qu'à la disponibilité limitée de données de marchés comparables pour des actifs de nature similaire dans le secteur public. Nonobstant le recours à des expertises professionnelles et l'application de normes d'évaluation établies conformément aux pratiques comptables généralement reconnues, toute révision des hypothèses économiques fondamentales, des facteurs d'actualisation appliqués, des approches méthodologiques retenues, ou toute modification substantielle des paramètres macroéconomiques pourrait occasionner des ajustements aux montants comptabilisés au titre de la juste valeur de ces actifs.

Revenus

Au cours de l'exercice, la Société a comptabilisé ses revenus pour des services rendus dans le cadre d'une entente de services à long terme avec Logement, Infrastructures et Collectivités Canada (LICC). Dans le cadre de cette entente, la Société agit pour son propre compte et non comme mandataire. Lorsqu'une entité agit pour son propre compte, les revenus doivent être comptabilisés au montant brut dans ses états financiers.

Données budgétaires

Les données budgétaires incluses aux états financiers ont été fournies à titre de comparaison et ont été approuvées par le conseil d'administration. Les budgets de l'excédent accumulé lié aux activités au début de l'exercice ainsi que la dette nette au début de l'exercice présentés dans les états financiers de la Société, sont ajustés annuellement pour tenir compte du réel au moment de produire le budget. Ils diffèrent ainsi des montants publiés de l'année précédente.

3. ADOPTION D'UNE NOUVELLE NORME COMPTABLE

Aucune nouvelle norme comptable ayant un impact significatif n'a été adoptée au cours de l'exercice se terminant le 31 mars 2026.

4. DÉBITEURS

Les débiteurs sont constitués des éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	2026 $	2025 $
Sommes à recevoir du gouvernement du Canada	28 545	12 958
Taxes à recevoir	3 593	2 099
Refacturation de travaux à des partenaires d'affaires	177	781
Autres débiteurs	39	60
Total des débiteurs	**32 354**	**15 898**

5. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

Les créditeurs et charges à payer sont constitués des éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	2026 $	2025 $
Fournisseurs et frais courus	66 841	38 657
Salaires et charges sociales	2 386	2 063
Total des créditeurs et charges à payer	**69 227**	**40 720**

6. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Régime de retraite

Tous les employés de la Société participent au Régime de retraite de la fonction publique (« le Régime »). Le président du Conseil du Trésor du Canada établit les cotisations exigées de l'employeur, lesquelles représentent un multiple des cotisations exigées des employés. Le taux de cotisation de base de la Société en vigueur à la fin de la période s'établissait à 9,1 % (9,06 % en 2025) du salaire annuel versé aux employés embauchés avant le 1er janvier 2013 et à 8,0 % (7,95 % en 2025) du salaire annuel versé aux employés embauchés après le 31 décembre 2012.

Les cotisations au Régime au cours de l'exercice se répartissent comme suit :

(en milliers de dollars canadiens)	2026 $	2025 $
Cotisations de l'employeur	2 009	2 117
Cotisations des employés	1 918	1 975

Le gouvernement est tenu par la loi de verser les prestations associées au Régime. Les prestations de retraite s'accumulent sur une période maximale de 35 ans au taux de 2,0 % par année de service valide, multiplié par la moyenne des 5 meilleures années salariales consécutives. Les prestations sont coordonnées avec celles du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec et sont indexées à l'inflation.

Avantages postérieurs à l'emploi et absences rémunérées

Pour calculer l'obligation pour les absences rémunérées liée aux congés de maladie accumulés au 9 décembre 2016 des employés ayant choisi de les reporter, la Société estime une probabilité de départ des employés de 25,0 % (15,0 % en 2025) avant l'éligibilité à la retraite.

Pour les avantages postérieurs à l'emploi relatifs aux accidents de travail, la Société a reconnu une obligation en fonction d'une espérance de vie moyenne de 80 ans (80 ans en 2025) comme hypothèse de fin du paiement de l'indemnité.

Dans les deux cas, la Société utilise un taux de croissance de la rémunération de 2,0 % (2,0 % en 2025) et un taux d'actualisation de 2,6 % (2,5 % en 2025).

Le passif lié aux avantages postérieurs à l'emploi comprend les éléments suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	2026 $	2025 $
Obligation au titre des indemnités constituées au début de l'exercice	124	149
Coût des services rendus au cours de l'exercice	-	19
Indemnités versées au cours de l'exercice	(42)	(44)
Obligation au titre des indemnités constituées à la fin de l'exercice	**82**	**124**

7. RETENUES CONTRACTUELLES

Les retenues contractuelles (incluant les retenues d'exécution et les retenues de garantie) représentent le total des sommes que la Société retient provisoirement sur les sommes dues à des entrepreneurs durant la réalisation des travaux en vue de garantir l'exécution par ces derniers de leurs obligations portant sur les garanties de rectification et de correction des défectuosités, vices et malfaçons des travaux réalisés. Les périodes de garantie applicables à chacun des contrats débutent à la suite de l'émission du certificat provisoire d'achèvement des travaux visés. La Société procède alors à la remise de la retenue contractuelle de 5,0 % (désignée retenue d'exécution) et retient une nouvelle somme équivalant à 2,5 % à titre de retenue contractuelle (désignée retenue de garantie). Pour certains contrats, la retenue de garantie applicable est toutefois de 1,5 %, conformément aux modalités contractuelles prévues.

Les contrats prévoient que la Société versera la deuxième portion de la retenue contractuelle (désignée retenue de garantie) réduite, le cas échéant, de toute somme due par l'entrepreneur en application des clauses du contrat, après l'expiration de la période de garantie.

8. OBLIGATIONS ENVIRONNEMENTALES

La Société procède à un inventaire de tous les terrains sous sa gestion afin de classifier leur état environnemental et prioriser les interventions si requises. Le portefeuille de la Société compte un certain nombre de terrains dont les sols sont contaminés au-delà des critères acceptables. Les terrains concernés se situent sous le pont Jacques-Cartier, à l'emplacement du pont Champlain d'origine, aux abords de l'autoroute Bonaventure et au pont Honoré-Mercier.

La Société a relevé un total de 18 sites (18 au 31 mars 2025) qui pourraient être contaminés et devoir faire l'objet d'une évaluation, d'un assainissement ou d'une stratégie de gestion de risques et d'un suivi. Pour 7 des 18 sites (7 au 31 mars 2025), des mesures d'assainissement ou stratégies de gestion de risques sont mises en place ou prévues pour lesquelles un passif de 75,0 M$ (116,0 M$ au 31 mars 2025) a été comptabilisé.

En ce qui concerne les 11 sites qui n'ont pas fait l'objet de stratégies de gestion de risques ou de mesures d'assainissement (11 au 31 mars 2025), 10 d'entre eux sont à différents stades des essais et des évaluations (10 au 31 mars 2025). Si l'assainissement ou une stratégie de gestion de risques est nécessaire, la Société prévoit abandonner des avantages économiques futurs à cet effet et un passif sera comptabilisé dès qu'une estimation raisonnable pourra être déterminée. Quant au dernier site, la Société ne prévoit pas renoncer à des avantages économiques futurs vu l'absence probable d'incidence environnementale ou de menace significative pour la santé humaine.

Le tableau suivant présente les montants totaux estimatifs du passif environnemental qui reposent sur les hypothèses suivantes :

- Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la courbe réelle de rendement coupon zéro pour les obligations du gouvernement du Canada, publiées par la Banque du Canada. Le taux d'actualisation varie de 2,59 % à 3,72 % (au 31 mars 2025 – 2,44 % à 3,17 %).
- Le taux d'inflation de 4,04 % (au 31 mars 2025 – 3,65 %) est basé sur l'indice des prix de la construction de bâtiments non résidentiels.

(en milliers de dollars canadiens)	2026 $		2025 $	
Secteurs	**Passif non actualisé et inflationné**	**Passif actualisé et inflationné**	**Passif non actualisé et inflationné**	**Passif actualisé et inflationné**
Autoroute Bonaventure : Secteur Est [1]	18 058	**13 596**	20 357	**15 911**
Autoroute Bonaventure : Secteur Ouest [1]	7 513	**5 815**	8 096	**6 481**
Autoroute Bonaventure – Reconfiguration [2]	63 695	**55 106**	102 939	**92 449**
Héritage Champlain [3]	142	**138**	652	**636**
Pont Jacques-Cartier [4]	309	**301**	538	**525**
Total	89 717	**74 956**	132 582	**116 002**

(1) Secteurs Est et Ouest de l'autoroute Bonaventure

Au 31 mars 2026, le dossier environnemental prioritaire pour la Société demeure celui des terrains situés dans le secteur de l'autoroute Bonaventure. Ces terrains, gérés par la Société depuis 1978, sont situés sur une partie et à proximité d'un ancien site d'enfouissement, exploité par la Ville de Montréal de 1866 à 1966, qui couvre plusieurs terrains appartenant à différents propriétaires. La Société a effectué depuis 2003 des études et des tests de toxicité des eaux souterraines à cet endroit. Les tests ont révélé des eaux souterraines contaminées au-delà des critères acceptables. Étant donné la complexité du dossier, les nombreux propriétaires et les coûts importants en cause, le gouvernement fédéral a privilégié le choix de solutions intégrées au problème environnemental de ce site. Ce site peut être divisé en deux portions, soit le secteur Est et le secteur Ouest.

Pour le secteur Est, les opérations de confinement et de pompage ont débuté en 2018. Pour le secteur Ouest, le confinement des eaux souterraines et l'exploitation de l'usine de traitement ont débuté en 2017. La Société assure la gérance de ce projet. La portion des coûts assumée par la Société pour le secteur Ouest est de 50 % des coûts totaux à encourir.

Les obligations des secteurs Est et Ouest représentent la meilleure estimation de la direction des charges prévues pour les opérations de confinement, de traitement et de pompage et sont basées sur les coûts des contrats déjà octroyés. La durée des opérations incluse dans les obligations en lien avec ces secteurs est estimée à 15 ans. La durée des opérations sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a aucune valeur résiduelle aux projets.

(2) Autoroute Bonaventure – Reconfiguration

En 2024-2025, la Société a entamé le projet de reconfiguration de l'autoroute Bonaventure en un boulevard. Cette section de l'autoroute étant située dans une zone fortement contaminée, le projet inclut un important volet environnemental. Différentes stratégies d'intervention environnementale seront déployées en fonction des divers enjeux relatifs au secteur. Ces stratégies visent notamment la protection des ouvrages de confinement d'hydrocarbures en phase flottante (HPF) par la stabilisation des berges, l'ajout d'un système de confinement et de traitement des eaux souterraines sur le tronçon situé à l'ouest du pont Clément, la gestion des biogaz, la stabilisation des sols affectés par la dégradation de matières résiduelles, la gestion des déblais générés par les travaux, la disposition des sols excédentaires et la mise en place de couches barrières de sol propre.

L'obligation représente la meilleure estimation de la direction des coûts prévus pour ces travaux pour la durée du projet ainsi que pour l'opération du système d'exploitation à long terme, dont la durée est présentement estimée à 15 ans. Cependant, la durée de l'opération du système sera au-delà de cette période, mais il est impossible pour le moment de déterminer les coûts au-delà de 15 ans. Il n'y a

aucune valeur résiduelle au projet. Cette estimation est basée sur des rapports d'experts et sur l'information disponible à la date des états financiers.

(3) Héritage Champlain

Ce projet consiste à réaménager les terrains libérés suite à la déconstruction du pont Champlain d'origine et à réaliser notamment des aménagements fauniques en vue de restaurer des habitats du poisson. Les caractérisations réalisées en 2023 ont confirmé la présence de sols contaminés. La stratégie de gestion environnementale pour ce projet consiste principalement en la gestion des déblais générés par les travaux, la disposition des sols excédentaires selon les normes en vigueur et la mise en place de couches barrières de sol propre. L'obligation représente la meilleure estimation, par la direction, des coûts nécessaires pour la gestion de ces sols.

(4) Pont Jacques-Cartier

Les projets en cours au pont Jacques-Cartier incluent la réhabilitation du pavillon de l'île Sainte-Hélène, de même que le réaménagement du secteur de la Plaza à la suite de la déconstruction du bâtiment de l'ancien poste de péage. Ce deuxième projet prévoit également la végétalisation du secteur avec la création de bassins de biorétention.

Des caractérisations effectuées entre 2020-2021 et 2024-2025 démontrent des concentrations de sols contaminés au-delà des critères acceptables.

La stratégie environnementale pour ces deux projets consiste en la gestion des déblais générés par les travaux. Les sols excavés seront gérés selon les normes applicables en fonction de leur contamination et seront ainsi remplacés par des sols propres. L'obligation représente la meilleure estimation, par la direction, des coûts nécessaires pour la gestion de ces sols.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en milliers de dollars canadiens)	Terrains $	Ponts, routes et promenades $	Bâtiments $	Véhicules et équipements $	Autres $	Projets en voie de réalisation $	Total $
COÛT							
1er avril 2024	5 250	873 217	31 124	6 808	10 453	28 972	955 824
Acquisitions	-	3 291	-	6	401	50 163	53 861
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	(10)	-	-	-	(10)
Transferts	-	3 112	-	-	103	(3 215)	-
31 mars 2025	**5 250**	**879 620**	**31 114**	**6 814**	**10 957**	**75 920**	**1 009 675**
Acquisitions	-	73 275	1 558	314	8 165	82 851	166 163
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-		-	(444)	-	(444)
Transferts	-	43 334	1 975	-	3 473	(48 782)	-
31 mars 2026	**5 250**	**996 229**	**34 647**	**7 128**	**22 151**	**109 989**	**1 175 394**
AMORTISSEMENT CUMULÉ							
1er avril 2024	-	286 414	2 874	2 669	7 327	-	299 284
Amortissement	-	30 591	784	551	2 482	-	34 408
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	(1)	-	-	-	(1)
31 mars 2025	**-**	**317 005**	**3 657**	**3 220**	**9 809**	**-**	**333 691**
Amortissement	-	30 637	796	511	1 538	-	33 482
Dispositions	-	-	-	-	-	-	-
Mise hors service	-	-	-	-	(444)	-	(444)
31 mars 2026	**-**	**347 642**	**4 453**	**3 731**	**10 903**	**-**	**366 729**
VALEUR COMPTABLE NETTE							
31 mars 2025	**5 250**	**562 615**	**27 457**	**3 594**	**1 148**	**75 920**	**675 984**
31 mars 2026	**5 250**	**648 587**	**30 194**	**3 397**	**11 248**	**109 989**	**808 665**

10. CAPITAL-ACTIONS

Le capital-actions autorisé est de 50 actions sans valeur nominale, et la Société a émis et entièrement libéré 1 action au montant de 100 $.

11. ÉVENTUALITÉS

Poursuites et réclamations
Dans le cours normal de son exploitation, la Société fait l'objet de réclamations ou de poursuites judiciaires dont elle ne peut prédire l'issue avec certitude. La direction a comptabilisé des provisions qu'elle juge suffisantes et est d'avis que la résolution de telles éventualités, qui se présentent dans le cours de ses activités, ne devrait pas avoir d'incidence défavorable importante sur la situation financière de la Société. Ces provisions sont comptabilisées sous la rubrique « Fournisseurs et frais courus » à la note 5 - Créditeurs et charges à payer. La Société ne divulgue pas les montants en cause, car une telle divulgation pourrait nuire à l'issue du litige.

Au 31 mars 2026, il existe un actif éventuel qui fait l'objet d'une action en justice intentée par la Société contre un entrepreneur et certains consultants et dont le montant estimatif ne peut être déterminé. Aucun actif éventuel n'est comptabilisé dans les états financiers.

Autres éventualités

a) La Société a signé des ententes pour placer, maintenir et utiliser des câbles ou conduits sur des terrains qui ne lui appartiennent pas. Advenant la résiliation de ces ententes, la Société devra enlever ses installations à ses frais. Au 31 mars 2026, ni les propriétaires des terrains ni la Société n'ont manifesté l'intention de résilier les ententes. Par conséquent, aucun passif éventuel lié à ces immobilisations n'a été constaté.

b) La Société détient une structure érigée sur des terrains dont le propriétaire a transféré la gestion et l'administration au gouvernement du Canada. Le propriétaire des terrains pourrait reprendre ces derniers advenant un changement de leur utilisation, et ce, sans aucune indemnité pour la structure construite à condition qu'elle soit dans un état satisfaisant à la convenance du propriétaire. La Société n'a actuellement aucune intention de modifier l'utilisation actuelle de ces terrains. Par conséquent, aucun passif lié à cette immobilisation n'a été constaté.

c) La Société détient d'autres structures également érigées sur des terrains dont le propriétaire a transféré l'administration au gouvernement du Canada. Advenant qu'un de ces terrains ne soit plus requis ou cesse d'être utilisé aux fins pour lesquelles le transfert d'administration a été consenti, ce terrain devra être rétrocédé au propriétaire qui avisera si les ouvrages, constructions ou améliorations y dessus construits sont requis. Le terrain devra avoir été remis en bon état à la satisfaction du propriétaire et dans le respect des exigences environnementales convenues, le tout, sans compensation. Une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations avait été comptabilisée pour la remise en état du lot d'eau sur lequel était construit le pont de contournement de l'Île des Sœurs dans le chenal. Les travaux étant terminés, cette obligation s'est éteinte au 31 mars 2025. Pour les autres terrains, il existe une incertitude quant au moment où l'obligation de remise en état pourrait avoir lieu. La Société n'est donc pas en mesure d'estimer les coûts de remise en état. Par conséquent, aucun passif lié à la mise hors service de ces immobilisations n'a été constaté.

12. OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Services de fonctionnement
Le montant minimal à verser pour des services de police s'établit à 4,2 M$ pour le prochain exercice se terminant le 31 mars 2027 et 4,3 M$ pour l'exercice se terminant le 31 mars 2028. L'entente en cours, qui peut être résiliée avec un préavis de 24 mois, se termine le 24 juin 2029 et son renouvellement n'est pas automatique.

Fournisseurs
La Société s'est engagée à verser une somme de 301,9 M$ au cours des prochaines années, principalement pour des travaux majeurs et des services professionnels. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices sont les suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	$
2027	160 252
2028	77 354
2029	41 545
2030	19 328
2031 et suivants	3 451
TOTAL	**301 930**

Baux
La Société s'est engagée, en vertu de baux pour la location de locaux et d'équipements, à verser une somme de 8,4 M$ au cours des prochaines années. Les paiements minimaux exigibles pour les prochains exercices sont les suivants :

(en milliers de dollars canadiens)	$
2027	1 653
2028	1 657
2029	1 707
2030	1 701
2031 et suivants	1 715
TOTAL	**8 433**

13. CHARGES SELON LEUR OBJET

(en milliers de dollars canadiens)	2026 $	2025 $
Entretien régulier et majeur	46 133	66 568
Héritage Champlain (Déconstruction – Pont Champlain d'origine)	14 655	3 307
Obligations environnementales	(20 573)	15 908
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations	87	404
Amortissement des immobilisations corporelles	33 482	34 407
Salaires et avantages sociaux	29 519	27 575
Services professionnels	14 810	15 027
Biens et services	8 688	8 190
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	9
Total des charges	**126 801**	**171 395**

14. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

La Société est apparentée en termes de propriété commune à tous les ministères, organismes et sociétés d'État créés par le gouvernement du Canada ainsi qu'aux membres du conseil d'administration, au premier dirigeant et aux directeurs principaux de la Société, aux proches parents de ceux-ci et aux entités soumises au contrôle de ces personnes. La Société s'engage dans des opérations avec ces entités dans le cours normal de ses activités. Ces opérations sont constatées à la valeur d'échange, à l'exception du coût de l'audit des états financiers, effectué sans contrepartie, qui n'est pas constaté à l'État des résultats.

Au cours de l'exercice terminé le 31 mars 2026, la Société a comptabilisé des revenus sous la rubrique « Autres sources » pour des services sur des infrastructures dans la province de Québec rendus dans le cadre d'une entente de services avec LICC. Les sommes à recevoir sont incluses sous la rubrique « Refacturation de travaux à des partenaires d'affaires » à la note 4 - Débiteurs. Il n'existe aucun passif éventuel relativement à cette entente.

Au cours de l'exercice, la responsabilité de la section restante du boulevard Gaétan-Laberge, située à proximité du pont Samuel-De Champlain a été transférée à la Société, sans contrepartie, par LICC. La juste valeur de l'actif transféré a été établie à 7,4 M$. Un revenu de paiement de transfert équivalent a été constaté à l'État des résultats de l'exercice.

15. INSTRUMENTS FINANCIERS

Juste valeur
La valeur comptable des instruments financiers de la Société équivaut approximativement à leur juste valeur.

Risque de crédit
Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière. La Société est exposée au risque de crédit pour ce qui est de sa trésorerie et des débiteurs autres que les taxes à recevoir. La Société gère ce risque en traitant principalement avec le gouvernement et en surveillant de près l'attribution de crédit et le recouvrement en ce qui concerne les clients commerciaux. La valeur comptable, présentée dans l'État de la situation financière de la Société en ce qui a trait à ses actifs financiers exposés au risque de crédit, représente le montant maximal exposé au risque de crédit. Le risque de crédit de la Société n'est pas un risque important.

Le risque de crédit associé à la trésorerie est minimal, puisqu'elle est composée d'encaisses et que la Société traite uniquement avec des institutions financières de renom qui sont membres de Paiements Canada.

Le risque de crédit associé aux débiteurs est minimal, puisque la majorité des débiteurs sont à recevoir des organismes gouvernementaux. Les autres débiteurs ne présentaient aucun solde en souffrance (aucun en 2025).

Le niveau de risque de crédit et les procédures mises en place pour mitiger ce risque sont similaires à ceux de l'exercice précédent.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Société ne soit pas en mesure de respecter ses obligations à leur échéance. La Société gère le risque en établissant des budgets et des estimations détaillées de la trésorerie associées à ses activités, et en assurant un suivi régulier. Le risque de liquidité est faible, puisque la Société est financée en majeure partie par le gouvernement du Canada.

Les échéances des passifs financiers de la Société sont les suivantes, selon les estimations :

(en milliers de dollars canadiens)	2026 $	2025 $
Moins de 90 jours		
Créditeurs et charges à payer	68 436	40 720
Retenues contractuelles	3 371	3 888
Sous-total	**71 807**	**44 608**
90 jours à un an		
Créditeurs et charges à payer	791	-
Retenues contractuelles	4 525	3 264
Sous-total	**5 316**	**3 264**
Plus d'un an		
Créditeurs et charges à payer	-	-
Retenues contractuelles	1 888	1 117
Sous-total	**1 888**	**1 117**
Total	**79 011**	**48 989**

Le niveau de risque de liquidité et les procédures mises en place pour mitiger ce risque sont similaires à ceux de l'exercice précédent.

Risque de marché

Le risque de marché est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison de variations des prix du marché. Le risque de marché inclut trois types de risques : le risque de change, le risque de taux d'intérêt et le risque de prix. La Société est seulement exposée au risque de taux d'intérêt. Cette exposition est attribuable à sa trésorerie. Pour réduire ce risque au minimum, la Société doit, conformément à sa politique de placement, investir son fonds de roulement excédentaire dans des instruments très liquides et à faible risque. Si les taux d'intérêt avaient varié de 1 % au cours de l'exercice, le revenu d'intérêts sur la trésorerie aurait varié d'environ 0,6 M$ (0,3 M$ en 2025).

Le niveau de risque pour le taux d'intérêt ainsi que les procédures mises en place pour mitiger ce risque sont similaires à ceux de l'exercice précédent.

+ + + + + + + + + +



Annexe

Équipe + Collectivité

Conseil d'administration et dirigeants (au 31 mars 2026)

Administrateurs	Dirigeants
Lesley Antoun	Me Sylvain Villiard, président
Richard Cacchione	Lesley Antoun, présidente adjointe
Sandra Martel	Sandra Martel, première dirigeante
Me Éric Michaud	Josée Leroux, trésorière
Me Sylvain Villiard	Me Paul Robert, secrétaire corporatif

Liste des comités du conseil d'administration (au 31 mars 2026)

Comité d'audit	Comité des ressources humaines
Richard Cacchione, président	Lesley Antoun, présidente
Me Éric Michaud	Richard Cacchione
Me Sylvain Villiard	Me Sylvain Villiard

Comité de gouvernance et d'éthique	Comité de risques
Me Sylvain Villiard, président	Me Éric Michaud, président
Lesley Antoun	Lesley Antoun
Richard Cacchione	Richard Cacchione

Sigles

CN – Canadien National
Conseil – Conseil d'administration de PJCCI
Digue – Digue de la Voie maritime du Saint-Laurent
LICC – Logement, Infrastructures et Collectivités Canada
LGFP – *Loi sur la gestion des finances publiques*
MTMD – Ministère des Transports et de la Mobilité durable
NCCSP – Normes comptables canadiennes pour le secteur public
PJCCI – Les Ponts Jacques Cartier et Champlain Incorporée
SST – Santé et sécurité au travail



Participez à la conversation

JacquesCartierChamplain.ca